

CHALAIS

InfoS



RÉPÉTITION GÉNÉRALE DE « CARMEN » PAR LES SOCIÉTÉS
DE MUSIQUE, CHANT, CHANSON DE VERCORIN, ACCORDÉONISTES
ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT « EDELWEISS » DE CHALAIS

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

N° 5 - DÉCEMBRE 2003 / LÉGISLATURE 2001-2004

DATE ET ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE DÉCEMBRE 2003

L'assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais,

LE LUNDI 22 DÉCEMBRE 2003 À 20 H.

Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 23 juin 2003
2. Budget 2004
3. Rapport des Chefs de département
4. Divers

A l'issue de l'assemblée, il sera servi aux citoyennes et citoyens
le vin chaud de l'administration



Sortie des magistrats communaux à Champex, automne 2003

ÉDITORIAL

CARMEN : UN PARI RÉUSSI



Dany Perruchoud

Fierté et admiration, voilà ce que m'a inspiré la 1^{re} représentation de Carmen. Le Conseil Communal avait donné rendez-vous à 350 invités pour leur faire partager cet intense moment d'émotion que seul l'enthousiasme de nos petites collectivités communales est capable de susciter.

La fierté était ressentie dans cette rencontre des sociétés locales, volontairement associées pour créer cet événement culturel. En effet, les sociétés sont souvent en compétition et défendent plutôt leurs intérêts sans partage. Dès lors au constat que 5 sociétés puissent s'assembler, oublier leurs différences pour ne mettre que le meilleur au service du spectateur comblé, je ne pouvais qu'applaudir et penser combien nos investissements d'équipements avaient toute leur signification. Ma fierté, c'était aussi un peu notre réussite d'avoir contribué à doter cette commune d'infrastructures qui favorisaient l'émergence de tels spectacles. Des salles polyvalentes de qualité, des équipements scéniques reconnus et dans un autre domaine demain, un centre de sports et de loisirs. Que voilà des investissements bien placés quand ils sont utilisés à bon escient.

L'admiration quant à elle, était suscitée par la qualité de la prestation présentée. Tout était beau, surprenant, éclatant et juste. Certes, j'avais regardé cet opéra avec mes yeux d'amateur mais comme ce spectacle avait été conçu dans cet esprit, je n'ai été que plus agréablement surpris du résultat. Les costumes, les danses, les décors, les voix, la musique, tout contribuait à faire rêver, à nous transporter dans un autre espace, celui dans lequel soucis et stress n'ont pour ainsi dire plus d'emprise.

Vraiment ces 5 sociétés, en conjuguant leurs efforts ne nous ont apporté que du bonheur, et c'est assez extraordinaire de voir quelle force peut se dégager de l'union de ces éléments réunis.

Ils étaient 5... nous aussi, au Conseil Communal... Que Carmen puisse inspirer notre action politique

Merci Carmen.

Le Président
Dany Perruchoud

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 23 JUIN 2003

M. Dany PERRUCHOU, Président de la Commune, souhaite la bienvenue aux 70 participants.

Il donne connaissance de l'ordre du jour

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2002

2. Comptes de l'exercice 2002
 - Présentation
 - Rapport de l'organe de contrôle
 - Approbation
3. Approbation du Règlement intercommunal sur le retour de la Navisence inférieure
- 4.- Vallon de Réchy
 - Modification du plan de zone-Adjonction d'un art. 61bis au Règlement des constructions
 - Contrat avec la Confédération
 - Convention intercommunale
5. Gravière de Tzararogne - Modification du plan de zone et plan d'aménagement détaillé
- 6.- Octroi d'un emprunt de 1 million en vue de construire la bibliothèque et la crèche communale dans l'extension du home pour personnes âgées
- 7.- Divers

Avant de débiter la partie officielle, il propose MM. Philippe STEAHLIN et Jacques ZUBER en qualité de scrutateurs.

1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2002

Le protocole a été publié intégralement dans le Chalais-Infos N° 6 de juin 2003. Sa lecture n'est pas demandée.

Il est approuvé sans modification.

2. COMPTES DE L'EXERCICE 2002

Comme toutes les informations ont déjà été détaillées dans le Chalais-Infos N° 6, le Président précise uniquement les chiffres principaux, soit Fr. 8'605'113,42 de recettes Fr. 7'117'745,87 de dépenses, d'où une marge d'autofinancement de Fr. 1'487'367,55.

Il présente ensuite la répartition des recettes qui démontrent la part prépondérante des impôts pour 72 % suivi des taxes communales pour 20 %.

Les caractéristiques principales de ces comptes 2002 sont représentées par l'autofinancement des services publics, la poursuite du désendettement communal avec une diminution de la dette de Fr. 972'000.

Un élément important consiste en la correction des recettes fiscales et le décalage entre la période fiscale et les taxations définitives effectuées, très en retard, par le Service Cantonal des Contributions.

Par contre, l'évolution favorable de la dette se poursuit et démontre que les promesses sont tenues et respectées, également par une évolution plus favorable que prévu.

Les prochains investissements s'inscrivent dans une planification financière sans surprise et l'avenir se présente sous de bons auspices, avec des taux d'intérêts très bas.



Nouvelle boulangerie à Chalais.

Le Président passe la parole à M. Philippe STAEHLIN qui, au nom de l'organe de contrôle, propose l'acceptation des comptes communaux 2002.

Au vote, les citoyennes et citoyens approuvent les comptes 2002 et donnent décharge aux organes responsables, à l'unanimité.

3. APPROBATION DU REGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LE RETOUR DE LA NAVISENCE INFÉRIEURE

Le dossier débute le 5 février 1905 par l'octroi d'une concession accordée à M. A. PALAZ.

La loi cantonale sur l'utilisation des forces hydrauliques du 28 mars 1990 prévoit que la partie mouillée revient gratuitement aux communes et que la partie sèche peut être acquise.

Les droits de chaque commune sur la rivière ont été déterminés par des experts et correspondent à un calcul arithmétique de la différence d'altitude et de la longueur du territoire communal confiné à la rivière.

Dans l'esprit d'une bonne gestion des droits de retour, il est évident qu'une fusion des concessionnaires de toute la Navisence (grande Gouggra) est nécessaire pour obtenir un bilan énergétique et un profil de production plus régulier et plus intéressant économiquement.

Les communes ne disposent pas des compétences pour gérer ces installations; dès lors, il est proposé la fusion des 2 aménagements et l'approbation d'une convention intercommunale qui permet une gestion commune des droits de retour et des parts d'actions en collaboration avec SIERRE ENERGIE SA.

Dans la répartition de la Navisence inférieure, Chalais dispose d'un droit de 5,08 % représentant un capital de 1,2 millions, montant qui sera versé en avril 2004.

A la demande **Jean-Paul JULEN** le Président signale que Grimentz n'a pas de territoire proche de la Navisence dans cette partie inférieure.

Dès lors, Grimentz - qui est concerné par les droits de retour seulement en 2039 dans la partie haute - a demandé d'acquérir quelques actions afin d'être déjà associée par cette convention. Cette disposition a été acceptée par l'assemblée des Présidents et reprise dans la convention proposée.

M. Kurt WAGENBLAST se demande si le

coût du prix de revient a été contrôlé. Il pense que la politique d'amortissement sur 30 ans n'est pas cohérente.

Le Président répond que cette durée d'amortissement est probablement beaucoup plus longue puisque la concession initiale avait été accordée pour 99 ans.

Après ces explications complémentaires, le Président propose de voter l'ensemble du règlement.

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent le Règlement intercommunal sur les droits de retour de la Navisence inférieure, à une large majorité et une abstention déclarée.

4. VALLON DE RÉCHY

Vers 1980, des études pour un projet d'aménagement hydroélectrique du Vallon de Réchy ont été entreprises, puis abandonnées vu le peu d'intérêt et le coût élevé de cette production électrique.

En 1991 par la loi sur la protection des eaux, la confédération propose de renoncer à ces projets et de protéger le vallon.



Route du Téléphérique, des travaux prévus pour 2004.



Vue du Vallon de Réchy : printemps 2003.

En compensation, une indemnité annuelle globale de Fr. 64'487.--, pour une période de 40 ans, serait versée aux communes concédantes (Nax, Grône et Chalais). Ce montant serait affecté au Vallon de Réchy, selon une convention intercommunale.

Pour se faire, la Commune a dû préparer l'adjonction d'un article 61bis dans son règlement communal des constructions.

La mise à l'enquête a été publiée dans le BO et le Conseil communal a enregistré 2 oppositions (Pro Natura et le WWF).

Ces 2 opposants demandent une protection au niveau cantonal mais également l'interdiction d'utiliser l'eau potable pour les besoins de l'enneigement artificiel.

Le Conseil a étudié attentivement ces recours et propose leur rejet, considérant que les opposants ne peuvent demander le démantèlement des installations actuelles.

Après ces explications, le Président propose les décisions suivantes:

- Acceptez-vous la modification du plan de zone avec le rejet des oppositions du WWF et de Pro Natura?

- Acceptez-vous le contrat avec la Confédération pour l'abandon des aménagements hydroélectriques pour 40 ans?

- Acceptez-vous la convention intercommunale réglant la répartition de l'indemnité de la Confédération?

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent ces 3 points à l'unanimité.

5. GRAVIÈRE DE TZARAROGNE - MODIFICATION DU PLAN DE ZONE ET PLAN D'AMÉNAGEMENT DÉTAILLÉ

Le Conseil d'Etat a homologué en 1999 le plan d'aménagement local et le nouveau règlement des constructions.

La zone d'extraction des graviers de Tzararogne SA fait l'objet d'un plan d'aménagement détaillé. Ce secteur doit maintenant être réaménagé et un règlement doit être mis en œuvre.

Ce règlement est contraignant seulement pour les propriétaires, (Bourgeoisie de Sierre et Gravière de Tzararogne SA).

Par contre, pour la Commune de Chalais, il semblerait qu'il n'y ait que des avantages, par la possibilité - introduite dans ce règlement - d'une possible affectation future à une zone camping.

La Commune de Chalais envisage d'engager immédiatement des pourparlers avec les propriétaires pour l'achat des surfaces après la fin du réaménagement.

Le Président commente ensuite un plan de situation détaillé avec les différentes parties du réaménagement prévu.

A la demande de **M. Eugène BALLESTRAZ**, le Président précise que dans la décision cantonale d'autorisation d'exploiter des mesures de contraintes sont prévues.

Par ailleurs, on ne peut pas aujourd'hui émettre un doute sur la bonne exécution de ces travaux, alors que la 1ère partie de la zone a déjà été réaménagée, à satisfaction, et plantée en vigne.

De plus, le plan de réaménagement prévoit également des recettes pour la société par le dépôt de matériaux autorisés.

Le Président confirme à **M. Lucien PERRUCHOUD** qu'il ne s'agit que de la zone d'extraction actuelle.

Après ces explications, l'Assemblée passe à l'acceptation de la modification du plan de zone et l'introduction du plan d'aménagement détaillé pour ce secteur.

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent cet objet, à l'unanimité.

6. OCTROI D'UN EMPRUNT DE 1 MILLION EN VUE DE CONSTRUIRE LA BIBLIOTHEQUE ET LA CRECHE COMMUNALE DANS L'EXTENSION DU HOME POUR PERSONNES AGÉES

Le projet de création d'une crèche communale a évolué et aujourd'hui, le Conseil peut déjà présenter quelques informations supplémentaires.

Mme Jocelyne ZUFFEREY, Vice-Présidente, présente l'enquête menée entre janvier et avril 2002 pour les Communes de Chalais et de Sierre (secteur de Granges), sur la base de loi valaisanne en faveur de la jeunesse de juin 2001.

Cette enquête a suscité un excellent taux de réponses de 37 % pour Granges à 42 % pour Chalais et démontre, sans aucun doute possible, l'opportunité d'ouvrir une crèche-garderie et une unité d'accueil pour écoliers.

Les souhaits d'ouverture présentent un besoin identique pour ces structures, variant entre 6 h 30 et 19 h.

Quant au coût, il représente, pour la Commune, une charge nette de Fr. 37'786.- pour 20 enfants à la crèche et de Fr. 12'758.- pour l'unité d'accueil pour 15 écoliers.

Par contre, la demande en nursery n'est pas assez importante et ne justifie pas encore l'ouverture d'une telle structure.

De cette enquête, il ressort qu'en moyenne, les familles sont prêtes à payer entre Fr. 4.- et Fr. 4,80 de l'heure.

En conclusion, il est démontré que les besoins sont évidents et justifient la création de ces structures.

Par ailleurs, une étude financière démontre que Fr. 1.- investi en rapporte Fr. 3.- aux collectivités.

M. Alain PERRUCHOUD prend ensuite la parole pour expliquer et présenter les aspects techniques.

Les besoins totaux sont estimés à environ 240 m².

Le partenariat avec l'Association BEAULIEU permettra d'amener des synergies dans l'utilisation et la rentabilisation des infrastructures ainsi que l'opportunité de réaliser un agrandissement important du home "Les Jasmins", avec une animation des lieux par la présence des enfants et de la bibliothèque.

M. Alain PERRUCHOUD présente le détail de construction et la disposition des locaux de ce nouveau bâtiment qui devrait se construire à l'Est du home existant, en direction de la Cure.

Ces locaux seraient loués pour une durée de 25 à 30 ans en fonction du montant (1 million) que la Commune avancerait lors de la construction.

Le Président termine par la présentation de la partie financière de ce projet.



Les vestiaires du FC Chalais : bientôt qu'un souvenir.

Aujourd'hui, il reste à définir les modalités de détail, notamment les entretiens, l'utilisation de la cuisine, les taux de rendement, l'achat des terrains à la Cure de Chalais - qui a d'ores et déjà donné son accord de principe - et la possibilité d'obtenir un crédit LIM pour une partie de cette somme.

Le Président démontre que le financement de cet objet a été prévu dans le plan communal et n'est pas une surprise.

Il signale que l'Association BEAULIEU a déjà donné son accord à l'extension du home avec les locaux destinés à la Commune de Chalais dans sa dernière assemblée générale.

Il a également donné compétence à son comité pour régler les modalités des locations. Dans ce dossier, 2 questions sont soulevées:

- l'approbation d'un emprunt d'un million pour la location des locaux pour les besoins de la crèche-garderie, l'unité d'accueil et la bibliothèque
- la pleine compétence au Conseil communal pour mener à bien les négociations de la location et autres modalités.

Le projet d'agrandissement du home sera mis à l'enquête publique dès réception des autorisations et des décisions de subventionnement du Canton du Valais et les travaux devraient être terminés pour début 2005.

Mme Philomène ZUFFEREY demande si l'étude surveillée est prévue et également comment seront exploitées ces structures d'accueil.

Mme Jocelyne ZUFFEREY précise qu'il n'est pas prévu d'instituer des études surveillées; celles-ci doivent se faire dans le cadre de l'école.

Le Président précise que l'exploitation de ces structures entre également dans le cadre des compétences que l'assemblée primaire devrait accorder au Conseil communal.

A ce jour, les discussions ne sont pas encore assez avancées pour déterminer sur quel mode ces structures fonctionneront.

A la demande de **M. Dominique BALADIER**, le Président confirme que le budget global pour l'extension du home s'élève à 3 millions.

M. Daniel MONNET estime que la cour inférieure et intérieure est peu attrayante pour les enfants et demande si le projet peut encore être modifié.

Le Président répond que les plans ne sont pas encore définitifs puisque ils n'ont pas été soumis à l'enquête publique.



Ecoles de Chalais.

Il pense cependant que ce point a été soulevé et que cet aspect sera amélioré.

M. Philippe STAEHLIN demande ce qui se passera à la fin de la location.

Le Président répond que le contrat de bail pourrait être renouvelé ou que la Commune pourrait - pour des raisons qui ne sont actuellement pas connues - décider de construire elle-même une structure d'accueil de ce type et restituer les locaux à BEAULIEU.

M. Christophe PERRUCHOUD demande la raison de cette décision d'emprunt alors que Fr. 1'200'000.-- arriveront au mois d'avril 2004.

Le Président précise que la loi prévoit qu'une dépense de cette importance doit obligatoirement être soumise à l'assemblée primaire. Par ailleurs, les investissements prévus pour la zone de Bozon absorberont probablement déjà cette somme.

A la demande de **M. Philippe STAEHLIN**, le Président confirme que la priorité sera donnée au placement des enfants de Chalais puis à ceux de Granges et enfin à ceux des communes environnantes.

Le président informe **M. Lucien PERRUCHOUD** que le Conseil a été unanime sur cet objet.

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent à l'unanimité l'emprunt de 1 million qui sera mis à disposition de l'Association BEAULIEU contre la location des locaux.

Au vote, les citoyennes et citoyens acceptent à l'unanimité de donner pleine compétence au Conseil communal pour mener à bien les négociations nécessaires.

7. DIVERS

M. Yvon PERRUCHOUD signale que la consommation d'eau est en forte progression et demande de tempérer l'arrosage pour éviter que le Conseil ne soit obligé de prendre des mesures plus draconiennes.

M. Jacques ZUBER se renseigne sur la construction d'une route dans la secteur de Tzararogne.

Le Président précise qu'il s'agit des travaux

d'améliorations intégrales des structures agricoles de Zamplan-Crétillon.

M. Daniel MONNET s'étonne des retards et tracasseries administratives qui lui ont été faites à l'occasion de sa demande d'agrandissement de la maison familiale.

Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY signale que la Commission communale des constructions est obligée de demander divers préavis, ce qui prolonge quelque peu le dossier.

Par exemple, la mise en place du règlement de subventionnement des vieilles bâtisses nécessite un examen de cette nouvelle commission, tout spécialement pour les projets situés dans la zone des villages.

Mme Marie-Françoise PERRUCHOUD-MASSY, Présidente de la commission de salubrité, signale la dernière tournée qui a permis de vérifier que de nombreuses haies sont trop proches de la route, débordent sur les trottoirs et gênent les piétons et la circulation.

Cette situation doit être corrigée et une lettre sera adressée prochainement aux personnes concernées.

Elle regrette vivement l'aspect du village de Vercorin qui commence à disparaître sous des arbres immenses et devient une véritable forêt, ce qui réduit fortement le cachet du village.

Elle demande un effort particulier aux propriétaires pour améliorer cette situation.

La parole n'est plus demandée et le Président souhaite un excellent été 2003 et de bonnes vacances.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié.

Il est 22 h 10, l'assemblée est close.

Le Président: Dany PERRUCHOUD

Le Secrétaire: François ZUBER

LE CONSEIL COMMUNAL A DÉCIDÉ

- de soutenir le 30^e anniversaire de la société des Jeunes, en finançant un spectacle à hauteur de Fr. 1'500.-;
- d'adjuger la réfection du parquet de la garderie «les Moussaillons» à l'entreprise Christian Zufferey à Réchy, pour le montant de son offre de Fr. 2'411,65.-;
- de soutenir la course cycliste de Sion-Vercorin, en versant pendant 3 ans un montant de Fr. 1'500.- au Club cyclophile Sédunois, réparti à raison de 50% à Vercorin Tourisme;
- de renoncer à modifier le sens d'ouverture de la porte de la maison bourgeoise à Vercorin, eu égard au coût devisé à Fr. 10'500.- et à la pesée des risques encourus;
- de donner son accord de principe à une certification ISO, suite à la recherche de communes pilotes par Valais Excellence;
- d'accorder une année sabbatique à Mme Sabine Mabillard-Fazzari, enseignante spécialisée en appui pédagogique;
- d'organiser la traditionnelle rencontre des conseils de la Plaine, dans la mesure où le tournoi tombait cette année à Chalais, à la gouille des pêcheurs, avec un concours de pêche à la carpe;
- de renforcer les contrôles de salubrité et de faire exécuter les travaux par des tiers aux propriétaires récalcitrants, en relevant une fois de plus que tous les terrains sis dans la zone à bâtir doivent être obligatoirement entretenus;
- de compléter sa demande auprès du Conseil d'Etat d'exploiter le stand de tir de Réchy, à des conditions particulières, sur la base du rapport déposé par le bureau Transportplan;
- d'offrir l'apéritif et une œuvre de l'artiste Erwin Reymann à la société de la Télécabine à l'occasion de son 30^e anniversaire fêté le dimanche 20 juillet 2003;
- de demander au propriétaire d'un pitbull qui a attaqué et mordu un groupe de promeneurs sur le chemin de la chapelle du Bouillet à Briey de se dessaisir de cet animal, jugé dangereux par les Autorités;
- de participer aux travaux de fouilles dans la ruelle des Granges à Chalais, pour un montant de Fr. 10'000.- sur un devis de Fr. 20'339.-, le solde étant facturé aux propriétaires qui avaient occasionné la remise en état de la chaussée;
- de refuser la demande du Club de Sierre Basket pour consolider ses finances à la suite de la promotion de son équipe féminine en LNB;
- d'accéder à la demande du propriétaire Aristide Bitz à Vercorin concernant sa parcelle N° 3026 soit d'accéder à cette dernière depuis la nouvelle route sous le Bisse de Vercorin, à condition qu'une surface de 400m² soit frappée de la contribution d'appel en plus-values réclamée aux autres propriétaires concernés;
- d'accorder à l'entreprise Salamin Frères SA une modification de leur droit de superficie sur une surface de 2520 m² près de la ferme Daval, dans la zone industrielle de Chalais;



Préparatifs du char de Carnaval 2004 des Jeunes.

- de proposer aux sociétés locales intéressées la mise à disposition gratuite d'un local pour le stockage et l'entreposage de leur matériel à condition que ce matériel soit géré en commun et mis à disposition des sociétés en cas de besoin. La Commune verserait en outre un montant de Fr. 1'500.- par année en vue du renouvellement de ce matériel;
- de mandater Sierre Energie pour que cette société effectue systématiquement l'entretien de l'éclairage public. Il en va de même de la gestion des réseaux d'eau potable ainsi que d'un mandat d'études et de conseils dans le cadre du renouvellement, de l'exécution et du dimensionnement des conduites industrielles;
- de donner son accord à l'organisation des patrouilleurs scolaires pour l'année 2003/2004 et la prise en charge des frais y relatifs;
- d'acheter les parcelles sises au Zamplan/Crétilion, soit le No 71 de 204 m², N° 96 de 306 m², No 320 de 795 m² N° 323 de 857m² au prix de Fr. 3.- le m², propriété de l'hoirie Narcisse Antille;



De nouveaux horaires et nouvelles lignes de transports publics.

- d'acheter la parcelles sise au Crétilion, soit le N° 479 de 927 m², au prix de Fr. 2.- le m² (partie boisée), propriété de l'hoirie Ida Devanthéry-Pellat;
- de mettre à disposition des organisateurs de l'IRON Valais, un service pompiers à charge de la Commune, pour l'organisation de leur course triathlon;
- d'autoriser Sierre Région à octroyer à l'association Château des Comtes d'Anniviers un crédit LIM de Fr. 200'000.- dans la mesure où le projet des initiateurs prévoit de transformer cette bâtisse en gîte rural, à défaut le crédit devrait être remboursé;
- d'autoriser le transfert de la patente I et II pour la vente à l'emporter des boissons fermentées et distillées à M. Faroq Want qui a repris le magasin PRIMO la bergère à Vercorin;
- d'interdire les feux d'artifice du 1er août, sur tout le territoire de la Commune à l'exception du feu communal qui sera tiré sous haute surveillance;
- d'attribuer divers mandats à M. Jean-Paul Main pour l'étude d'arrosage des parcelles dans le secteur des écoles; à l'atelier Rebuze SA pour la réfection extérieure de la salle polyvalente de Chalais; au bureau Véronique Tapparel pour la réfection de la maison de la Forge à Chalais;
- de proposer à l'Association gérant la Pension la Forêt à Vercorin, divers échanges de terrain en vue de modifier l'entrée de la pension et de construire quelques places de stationnement supplémentaires à cet endroit;
- d'acheter à Mme Henriette Grandchamp au Crétilion ses parcelles No 214 et 47 d'une surface de 655 m² au prix de Fr. 3.- le m² et sa parcelle N° 524 à Savannes de 712 m²;
- de renouveler le contrat de location de la vigne bourgeoisiale à M. Cyrille Torrent pour une période de 6 ans;
- d'octroyer au comité d'organisation de la fête des vieilles cibles à Chalais un montant de Fr. 2'000.- pour soutenir l'édition d'une plaquette retraçant les activités de la société de 1864 à ce jour;
- d'adhérer à l'association désignée sous le nom de Communauté d'intérêts pour la formation commerciale de base du Canton du Valais afin de répondre aux nouvelles dispositions fédérales en matière d'apprentissage qui imposent aux employeurs l'organisation de cours interentreprises obligatoires;

- de nommer au poste d'enseignante enfantine pour 10 heures en remplacement de Mme Stéphanie Coppey, Mme Suzanne Hefti-Voide;
- de maintenir le statu quo en matière de détermination des lieux touristiques permettant la possibilité de vendre des résidences secondaires à des étrangers;
- d'adjuger les travaux d'appareillage de la route sous le Bisse de Vercorin à l'entreprise Lucien Perruchoud et Fils pour le montant de son offre de Fr. 48'316.-
- d'adjuger au Triage forestier du Vallon l'élagage d'arbres du centre scolaire de Chalais pour un montant de Fr. 6'828.- et à Jardin SA le dessouchage et la remise en état avec l'ensemencement de la pelouse pour le montant de Fr. 5'000.-;
- d'installer une main-courante le long de la route de la Crevache à Vercorin;
- d'acheter au Zamplan Crétilion diverses parcelles soit: Le N° 441 de 357 m² propriété de Mme Marie Ernestine Alberganti-Perruchoud, le N° 293 de 452 m² de M. Maxy Devanthéry, le N° 214 bis de 347 m², le N° 216 de 360 m² et le No 217 de 327 m² de l'hoirie Rodolphe Perruchoud, le tout pour le prix de Fr. 3.- le m²;
- du principe de prendre à sa charge dès le 1 septembre 2003, par souci de rationalisation et de transparence, tous les frais de conduites jusqu'à la limite de l'emprise de la route publique;
- d'autoriser le déplacement du bisse Chippis-Granges dans la zone industrielle de Daval sur Sierre;
- d'effectuer des travaux de traçage de l'eau provenant des forages au Crêt-du-Midi, selon le devis de GEOVAL SA de Fr. 7'000.-;
- d'accepter un complément de travaux en vue de corriger le virage des Barmettes (rte de Roches Hombes) pour un coût de Fr. 13'500.-;
- d'accepter quelques marquages routiers sur Vercorin, pour un coût devisé par la maison SIGNAL SA de Fr. 1'870.-;
- de poser la signalisation Interdiction générale de circuler au Centre scolaire de Chalais, sous réserve des usagers des locaux administratifs, en vue d'augmenter la sécurité des élèves;
- de donner son accord à la participation de l'extension des conduites d'eau jusqu'au Creux du Lavioz pour un montant de Fr 45'000.- sur un devis de Fr. 90'000.- le solde étant à la charge de la Télécabine. Cette extension permettra de ne plus utiliser l'eau des hydrants pour la fabrication de la neige artificielle;



Place de Bozon : sa construction se poursuit.

- d'accepter la fermeture de la route des Planards – Crêt-du-Midi par la pose d'une barrière;
- d'arrêter le montant de la taxe de promotion touristique pour l'année 2003 et de facturer les montants aux entreprises. Cette taxe reversée aux instances touristiques s'élève à Fr. 43'967.- pour les entreprises et à Fr. 40'000 pour les propriétaires-loueurs;
- d'adjuger les travaux de protection anti-feu au Centre scolaire de Vercorin, à l'entreprise Perruchoud Jean-Luc SA pour le montant de Fr 13'199.-;
- d'écarter par principe toutes les offres tardives même si celles-ci présenteraient des prix plus intéressants;
- de convoquer comme à l'accoutumée l'assemblée des présidents le jeudi 16 octobre, fête de la St-Gall;
- de renoncer à l'avenir de percevoir des émoluments de chancellerie pour l'émission de documents tels qu'attestations de domicile, actes de bonne mœurs etc., en relevant que cette prestation est un service aux habitants, compris dans les tâches générales de l'administration;
- de nommer M. Philippe Ballestraz au grade de premier-lieutenant du corps des Sapeurs-Pompier;
- de renoncer aux frais d'acquisition et d'installations d'un lecteur de cartes de crédit pour le guichet communal;
- de financer l'acquisition d'un orgue électronique pour l'Eglise de Vercorin pour un montant de Fr. 7'380.-;
- d'indemniser Mme Béatrice Rudaz-Loye qui a donné son accord, pour l'expropriation d'une surface de 40 m² de terrain, au prix de Fr. 50.- le m², en vue d'améliorer l'accès d'un embranchement de route sur la route de Loewatyr à Briey;
- de confirmer un supplément de dépenses pour la PC intercommunale de Fr. 2'000.-;
- d'accepter le budget de l'école de solfège 2003/2004 prévoyant une dépense de Fr. 23'300.- à charge de la Commune de Chalais;
- d'investir en partenariat, un montant Fr. 23'000.- pour permettre le raccordement électrique de la cabane de l'Ar de Bran en précisant qu'il resterait à charge des Amis de cette association un montant de Fr. 15'000.-;
- de confier pour une période de 4 ans, au coût de Fr. 12'750.- la 1^{re} année et de Fr. 9'000.- les 3 autres années, à Sierre Energie l'entretien et les réparations du réseau d'éclairage public;
- d'inviter les jeunes de la classe d'âge de

1985, pour leur promotion civique, à une représentation de Carmen en leur offrant en plus 2 bons d'entrée dans un cinéma sierrois;

- de verser un subside de Fr. 3'000.- à la société organisatrice de la Fête de Ste Cécile le dimanche 30 novembre;
- de nommer au poste d'auxiliaire de la bibliothèque communale de Chalais, en remplacement de Mme Lysiane Forclaz, Mme Patricia Perruchoud épouse de Charles- André;
- de refuser la demande de participation communale aux frais de crémation, sollicitée par l'Association Valaisanne des Services Funéraires;
- d'accepter le transfert de la patente du Café restaurant le Margueron à M. Mehdy Alexandre;
- d'accepter de participer aux frais d'ouverture de la route des Ziettes, par un versement forfaitaire aux frais de déneigement de Fr. 500.- et de poser une signalisation adéquate mentionnant un service minimal sans salage;
- de préavis favorablement la construction d'un bar à neige, à l'arrivée des pistes sur le parking de la télécabine;
- de nommer, comme employé des travaux publics, avec entrée en fonction au 1 février 2003 au plus tard, M. Alexandre Dormia domicilié à Vercorin;
- d'accepter les commune de Grône et de Miège, dans l'organisation inter-communale de la police municipale. Font déjà partie de cette organisation, les communes de Sierre, Veyras, Chippis et Chalais;
- d'arrêter, en matière de police des constructions, les principes du régime des dérogations;
- de refuser le soutien d'une action humanitaire à l'Association Petit Samba;
- d'adopter le budget 2004 de la commune municipale et de le présenter à l'assemblée primaire du lundi 22 décembre 2003;



Fermeture du magasin de Chalais pour le 31 décembre 2003.

LE CONSEIL A PRIS CONNAISSANCE



Le Bâtiment la Forge sera rénové en 2004.

- des remarques et observations faites par les propriétaires concernés par la mise à l'enquête publique du plan général des routes;
- de l'autorisation de l'association de la STEP de Granges accordée à la Commune de Chippis de connecter son réseau d'égout pour sa zone industrielle au réseau de Chalais contre paiement d'une participation de Fr. 4'600.-;
- des propositions de la commission communale chargée de l'application du règlement de rénovation des anciennes bâtisses concernant le classement des bâtiments pouvant obtenir un encouragement communal;
- du début des travaux de la route sous le Bisse fixé au 23 juin 2003;
- que le bus mis à disposition des propriétaires de chalets, pendant la période des travaux de canalisations de la route de Roches Hombes, n'avait pas été utilisé;
- des effectifs scolaires du début de l'année scolaire 2003/2004, savoir 53 élèves à Vercorin répartis dans 1 classe enfantine de 11 élèves et 3 classes primaires de 18, 12 et 12 élèves et de 240 élèves pour Chalais répartis dans 3 classes enfantines (19 -18 et 20 élèves) et 8 classes primaires (24 - 22 - 23 - 23 -25 19 - 21 et 23 élèves)
- du refus par le Département d'ouvrir une classe supplémentaire pour Chalais en accordant toutefois 22 heures d'appui;
- des observations transmises par certains propriétaires de l'accès privé du chemin du Désertet suite à la mise à l'enquête publique par la commune du tracé modifié et des expropriations prévues (cf. article ci-après, dossiers en cours);
- du décompte des heures supplémentaires de son personnel administratif et du personnel des travaux publics, soit 260 heures globalement pour l'administration et 913 heures pour les TP;
- du plan cantonal de gestion des décharges de matériaux et de la situation illégale pour notre commune, de la décharge de Crouja;
- du décompte final de l'assainissement des forêts du Ban et de la Sapina dont le coût total s'est élevé à Fr. 535'284.- subventionné à hauteur de Fr. 498'024.-, soit 22% pour le Canton du Vs et 77% pour la Confédération;
- des propositions de notre assureur LPP, la Rentenanstalt au sujet de la répartition des fonds pour les employés et du portefeuille de 146 actions en leur faveur;
- du décompte des travaux du Bisse de Briey s'élevant à Fr. 232'000.- et de notre participation communale de 9%, soit le montant de Fr. 20'800.-;
- des remerciements chaleureux de la Bourgeoisie de St-Léonard à qui la Commune municipale de Chalais a offert une action de la Télécabine Vercorin SA;

- de l'accord donné par l'Evêché au sujet de divers échanges de terrains qu'envisage de concrétiser la Commune, dans la zone des Avouinzett et sous l'étable communautaire;
- de l'interpellation de plusieurs personnes concernant l'utilisation de la décharge de Briey malgré le panneau d'interdiction apposé par la Commune;
- de doléances de citoyens(ennes) concernant un manque d'eau dans la région des Harroz supérieur à l'occasion des grandes chaleurs estivales;
- de réclamations concernant la facturation des services publics et plus particulièrement la taxe d'ordures exigée aux entreprises alors que leurs déchets industriels sont évacués par eux-mêmes;
- d'un rapport de connexion des réseaux d'eau potable de Chalais, Chippis, Sierre et Grône en vue de rationaliser l'exploitation et l'utilisation de l'eau potable. Le coût avec Chippis est estimé à Fr. 55'000.-, avec Sierre et Grône près du pompage de Chalais, à Fr. 60'000.-
- du départ de notre employée Mme

Christiane Devanthéry qui poursuivra son travail auprès de l'entreprise du Triage forestier intercommunal;

- de nombreuses oppositions à la suite du projet du Conseil de désaffecter un chemin communal à Briey qui avait perdu toute son utilité publique;
- de l'adjudication par l'Etat du Valais d'améliorations ponctuelles sur le tronçon de la route cantonale Chalais/Vercorin à l'entreprise André Epiney SA pour le montant de Fr. 36'110.-;
- d'un rapport du Département des Equipements concernant l'obligation d'obtenir une autorisation pour procéder à des forages à des fins de pompage pour l'eau potable et l'irrigation, les pompes à chaleur, les puits d'infiltration et divers autres sondages;
- que la participation communale aux frais du centre médico-social de Sierre s'élevait à Fr. 20,40 par habitant en 2003 et à Fr. 23,80 en 2004. Cette augmentation provient également de la prise en compte du nouveau recensement fédéral de l'an 2000;



- d'un rapport de la société NIVALP SA démontrant un important glissement de terrain dans la région des Evouettes entre juin 2001 et juin 2003;
- de la démission de Mme Stéphanie Coppey, maîtresse de 2^e enfantine à la suite de l'offre reçue par la Commune d'Ardon, d'un poste à plein temps dans cette commune;
- des comptes du premier exercice de la Forêt Aventure avec une fréquentation de 9014 entrées, étant précisé que la Commune a participé au capital action de la société pour un montant de Fr. 15'000.- (15 actions de Fr. 1000.-);
- du décompte des services publics 2003, savoir l'envoi de 1849 bordereaux pour l'ensemble de la commune représentant un total de taxes de Fr. 1'616'588.- soit Fr. 570'687.- pour l'eau potable, Fr. 490'205.- pour les égouts et Fr. 555'696.- pour les ordures;
- de l'homologation par le Conseil d'Etat en date du 8 juillet 2003 du nouveau règlement communal d'encouragement à la rénovation des vieilles bâtisses;
- de la fermeture définitive du Café Industriel de Chalais décidée par la propriétaire;
- de la nouvelle organisation de l'état civil valaisan qui sera regroupé en 15 bureaux régionaux pour l'ensemble du Valais. Dès le 1 janvier 2004, notre office sera intégré à celui de la région, à Sierre, dans les locaux de l'Hôtel de Ville;
- du budget du cycle d'orientation de Grône présentant un résultat d'exploitation de Fr. 1'142'900.- en augmentation de 8,79% par rapport au budget précédent;
- d'un devis de la menuiserie Jean-Luc Perruchoud pour la fermeture vitrée du Parc à moutons de Vercorin, pour un coût de Fr. 15'000.-;
- du projet agro-touristique dans le secteur des Zamplan- Crétillon déposé par M. Alain Zappellaz et de son intention de construire une étable;
- que le poste d'auxiliaire des travaux publics chargé de l'exploitation et de la gestion de décharges occupe du personnel à raison de 18 heures par semaine durant l'hiver et 8 heures par semaine l'été pour un salaire annuel brut de Fr. 17'500.-;
- du rapport de la commission de salubrité 2003;
- des observations formulées par divers propriétaires concernant le remembrement des Harroz, suite à la mise à l'enquête publique du plan de la route;
- d'un projet d'aménagement de la fontaine et de sa place dans le centre du vieux village de Vercorin;
- du refus de la commission cantonale de signalisation routière de marquer un passage à piétons à la hauteur du café des Promeneurs à Briey;
- d'un rapport d'organisation des Travaux publics et du besoin effectif de 2,8 personnes déchetteries comprises;



*Cortège de la Ste Cécile,
le 30 novembre 2003.*

- d'une demande d'ouverture d'une pharmacie dans l'immeuble l'Epicière, en rénovation ainsi que de la volonté du pharmacien d'ouvrir un dépôt à Vercorin;
- de l'adjudication par l'Etat du Valais, sur la route de Chalais-Briey, de travaux de canalisations des eaux de surface à l'entreprise Solioz&Merkli à Grône pour le montant de Fr. 23'128.-;
- des frais d'intervention d'AIR GLACIERS SA, sur les hauteurs du Crêt-du-Midi pour un montant de Fr. 4'470.-;
- de la cessation d'activités de Mme Lisiane Forclaz comme auxiliaire de la bibliothèque communale de Chalais, pour le 31 décembre 2003;
- de plaintes répétées de propriétaires voisins au sujet des nuisances sonores de la discothèque de Vercorin;
- de la réorganisation des transports publics de la Rive gauche entre Sierre et Sion;
- d'une demande des riverains de l'Impasse des vignes au sujet d'une participation communale aux frais d'entretien et de goudronnage de leurs routes privées. Cet accès étant privé, le conseil a rejeté cette demande, en laissant la question ouverte si la route devenait, par cession, rattachée au domaine public communal;
- d'une lettre de la Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs rendant attentif le Conseil de l'assèchement du lit de la Réchy;
- des volumes d'impôts communaux par tranches, pour un total de près de 5 millions. Au 26 septembre, un montant de Fr. 3'326'063.- avait été encaissé, réparti comme suit:

- au 15 mars 2003	Fr. 1'443'262.-
- au 15 mai 2003	Fr. 758'593.-
- au 15 juillet 2003	Fr. 560'103.-
- au 15 septembre 2003	Fr. 525'654.-

- d'une conférence organisée par la BCV sur le thème de la rénovation des anciennes bâtisses, à la salle polyvalente de Chalais, le mardi 28 octobre, dans la mesure où notre commune est en quelque sorte une des rares communes à avoir mis sur pied une réglementation à ce sujet;
- de la démission du poste de Président du Tribunal de Police de M. Pascal Fumeaux, pour des raisons d'incompatibilité avec son activité ordinaire de membre du corps de police;
- de la visite de l'Inspecteur fédéral, en date

du jeudi 11 décembre, aux fins de reconnaître définitivement les travaux de mesures de défenses effectuées sur la route de Chalais-Vercorin;

- du rapport de l'Inspectorat des Finances concernant le contrôle des comptes 2002 et des conclusions qui ne mentionnaient aucun élément d'inquiétude pour les Autorités et l'Administration;
- du projet de loi sur la nouvelle péréquation financière intercommunale qui prendra en compte dans le futur également une péréquation des charges. La Commune de Chalais verrait sa subvention augmentée de Fr. 120'000.-;
- des actes de défaut de biens et des annulations enregistrées en comptabilité générale pour un montant de Fr. 62'545.-;
- d'un rapport de l'entreprise POLLUNET Sàrl concernant le nettoyage et la désinfection des Moloks;
- de la demande de l'Association hospitalière de Sierre d'un budget complémentaire de Fr. 137'000.- pour l'année 2004, quand bien même les frais de l'hôpital seront entièrement à charge de l'Etat et ceci pour couvrir des soldes des années 2001, 2002 et 2003;
- du décompte de notre assureur la Bâloise et de la participation aux excédents de Fr. 8'659.-, dans le cadre de l'assurance RC de la commune;
- de l'ouverture d'une Boulangerie par l'entreprise Gaillard et Fils à Sion, en face du home de Chalais;
- de l'approbation du projet de PGEE et d'un taux de subvention cantonale de 38% des dépenses reconnues de Fr. 169'975.-;
- de la fermeture pour le 31 décembre 2003, du magasin PRIMO à Chalais;



Les cousins Edmond et Alphonse Rudaz, Fête de la Ste Cécile.

DOSSIERS EN COURS

LE RÉSEAU SANTÉ VALAIS

Ces dernières années, de nombreuses initiatives ont été prises dans le domaine de la santé hospitalière pour modifier l'organisation actuelle qui ne permettait plus de remplir de manière optimale les objectifs sanitaires ni surtout de satisfaire aux exigences économiques générales. Le Conseil d'Etat a dès lors proposé au Parlement de modifier la loi sur la santé publique du 9 février 1996 et de créer un réseau santé auquel les institutions sont tenues de participer.



L'hôpital de Sierre en réseau.

A l'avenir, les tâches normatives relèveront de la compétence de l'Etat, savoir la planification, l'allocation des ressources et la surveillance.

Les tâches stratégiques seront confiées à une institution autonome, appelée réseau santé, formé d'un conseil d'administration de 7 membres. Quant aux associations hospitalières régionales, elles se verront confier les

tâches opérationnelles dans le but d'assurer aux hôpitaux une plus grande autonomie de gestion sur le plan local.

Dans les faits, les compétences actuelles des organes dirigeants désignés par les communes seront transférées dès le 1 janvier 2004 au Conseil d'administration du réseau santé Valais et parallèlement, les charges financières des communes transférées au Canton. L'économie réalisée par les Communes valaisannes est de 32 millions et pour la Commune de Chalais de Fr. 282'000.-

CHEMIN DU DÉSERTET À VERCORIN

Il s'agit d'une ancienne route privée le long de laquelle se sont construits de très nombreux chalets. Cette route est restée privée quand bien même on dénombre une population de près de 100 personnes dont certaines y vivent à l'année. Sur demande de ces propriétaires, le Conseil a accepté de reprendre cette route, d'y apporter les réfections nécessaires en construisant de nouveaux équipements (canalisations d'eau, d'égouts et d'électricité).

En conformité avec la loi sur les routes (art 76LR) le Conseil a décidé d'appeler à contribution les intéressés à hauteur de 75% du coût de l'ouvrage.

Le dossier est actuellement déposé auprès du Conseil d'Etat pour obtenir l'homologation du tracé qui a été mis à l'enquête publique et l'autorisation de procéder aux expropriations des terrains nécessaires à la réalisation des ouvrages.

ZONE SPORTIVE DE BOZON

Le 16 décembre 2002, l'assemblée primaire autorisait le Conseil Communal à entreprendre les travaux de construction de cette zone. Sitôt cette autorisation acquise, le projet d'aménagement a été mis à l'enquête publique par publication du 23 mai 2003.

Parallèlement, les travaux de la 1ère étape faisaient l'objet d'un appel d'offres auprès des entreprises de terrassements et des paysagistes.

Les 2 entreprises qui avaient rendu les offres au meilleur prix ont été retenues, savoir:

- l'entreprise Salamin Frères SA à Chalais, pour un montant de Fr. 146'000.-
- l'entreprise Pierre Terretaz à Sion, en collaboration avec l'entreprise Jardin SA à Chalais pour un montant de Fr. 300'998.-.

Le 19 août 2003 la Commune de Sierre délivrait le permis de construire et les travaux débutèrent immédiatement.

Des adjudications supplémentaires sont intervenues par la suite, soit:

- > construction de clôture (lisse de stade et grillage pare-ballon, à l'entreprise Camille Antille pour le montant de Fr. 45'558.- (offre meilleur marché);
- > mandat à un architecte paysagiste en la personne de Zufferey Fabrice à Chippis
- > mandat d'ingénieur civil au bureau Alpatec SA à Fr. 1'800.-
- > adjudication, en collaboration avec la commune de Sierre et Sierre-Energie, de divers travaux de canalisations d'un montant de Fr. 15'000.-

En 2004, il est prévu de poursuivre les travaux de terrassement et de mise en place des terres, de construire le bâtiment central comprenant la buvette et les vestiaires, de refaire les tennis et de procéder aux premiers aménagements de la place de jeux et des alentours de la gouille des pêcheurs.



Amélioration des structures agricoles de Zamplan Crétilon.

AMÉLIORATION DES STRUCTURES AGRICOLES DE ZAMPLAN CRÉTILLON

Les travaux ont débuté le 5 mai 2003, sous la conduite et la responsabilité du comité du consortage. Les travaux de génie civil ont été adjugés, après une mise en soumission officielle, à l'entreprise A. Epiney à Sierre pour le montant de Fr. 442'471.- et à l'entreprise d'appareillage Mathieu-Caloz à Sion, pour le montant de leur offre de Fr. 76'546.-

Coût total des travaux

Fr. 838'000.-

Subventions de la Confédération (34%)

Fr. 278'800.-

Subventions du Canton (26%)

Fr. 217'880.-

Subventions de la Commune (9%)

Fr. 75'420.-

Solde à répartir entre les propriétaires

Fr. 315'900.-

Le Conseil s'est déclaré en outre favorable à reprendre l'ensemble des dessertes agricoles qui seront classées au domaine public communal. D'autre part, il y aurait un intérêt pour les propriétaires et pour la Commune de regrouper ces parcelles et de procéder, dans la mesure du possible à un remaniement simplifié. Ces travaux géométriques ont été devisés à Fr. 20'000.-.

Les accès et une bonne partie des mesures écologiques sont réalisés et les travaux devraient être terminés pour l'été 2004.

ENGAGEMENT DE PERSONNEL

Notre dévoué employé des Travaux publics Marco Caloz a fait valoir son droit à la retraite pour l'automne 2004 de telle sorte que le Conseil a procédé, après un appel d'offres par voie officielle, à l'engagement de M. Alexandre Dormia, domicilié à Vercorin.

D'autre part, suite au départ de Mme Devanthéry Christiane qui a été engagée comme secrétaire-comptable au Triage forestier inter-communal, le Conseil Communal a mis au concours un poste de collaborateur administratif, avec formation commerciale supérieure, soit le diplôme de la Haute Ecole de Gestion de St-Maurice ou d'une formation jugée équivalente. 6 candidats-es ont été rete-

nus. Les conditions sont en cours et la nomination devrait intervenir dans le courant du mois de janvier 2004.

MÉRITE COMMUNAL DE LA TRADITIONNELLE FÊTE DE ST-GALL

Chaque année, le jour de la St-Gall le Conseil invite toutes les présidentes et tous les présidents des sociétés locales de la commune de Chalais à une assemblée qui se termine par un repas en commun toujours fort apprécié.

Actuellement ce sont plus de 33 sociétés ou groupements qui sont inscrits au rang des associations communales. L'occasion est de régler des problèmes d'agendas des manifestations, d'occupations de salles et de renforcer l'esprit de camaraderie entre ces sociétés. Par la même occasion le Conseil met à disposition de l'assemblée un montant de Fr. 1'000.- qui vient récompenser une personne ou une société méritante de notre commune. Parfois, le prix n'est pas décerné, faute de candidatures.

Mérites distribués à ce jour

1991	Chanson de Vercorin
1992	Société de gymnastique
1993	M. David Rudaz d'Alain
1994	M. Laurent Perruchoud de Gerbert
1995	Association des sociétés (Il y a 150 ans)
1996	Pas de demande
1997	Mlle Virginie Bétrisey
1998	Mme Fanny Métrailler
1999	M. Gérard Anzenberger
2000	Aucune demande
2001	Aucune demande
2002	Amicale des Accordéonistes
2003	Aucune demande

D'autre part, le concierge de la maison bourgeoise, M. Serge Antille, tient une statistique de la location et réservations des salles. Ne sont pas comprises dans cette statistique, les assemblées et réunions des conseils ou commissions communales qui siègent parfois dans les locaux de la Bourgeoisie.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
La Régatée	102	100	90	77	91	98	83
La Marena	60	35	45	38	47	47	53
Cave							
bourgeoise	32	34	20	20	22	25	29
Salle							
du Châtelain	15	17	21	25	24	27	12
TOTAL	209	186	176	160	184	197	177

On remarque par ce tableau que cette maison bourgeoise avait et garde encore toute son utilité.

PRINCIPE DU RÉGIME DE LA DÉROGATION EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION

Assez souvent, le Conseil Communal est sollicité dans le cadre de l'examen de dossiers de constructions de se prononcer sur des dérogations au règlement communal qui pourtant a été adopté par notre assemblée primaire en date du 15 juin 1998 et homologué par le Conseil d'Etat le 18 août 1999.



Le régime des dérogations en matière de construction: précisions du Conseil.

S'inspirant de la pratique administrative mais également des jurisprudences des Tribunaux en la matière, le Conseil Communal a établi une directive à ce sujet dont la teneur est ainsi portée à la connaissance de la population.

L'art. 62 RCC du 15 juin 1998 et homologué par le CE le 18 août 1999 prévoit qu'

«Exceptionnellement, le Conseil Communal peut déroger aux dispositions du présent règlement si l'application stricte des prescriptions légales ne s'adapte pas aux conditions d'un terrain ou d'un programme particulier et à condition que ni l'intérêt général ni les intérêts importants des voisins ne soient lésés. Cette autorisation peut être assortie de charges et conditions.»

Afin de définir sa pratique en matière de dérogation, le Conseil Communal arrête les principes suivants:

1. La dérogation doit être exceptionnelle.
2. Le requérant doit justifier sa demande et la motiver en disant pour quelles raisons il sollicite une dérogation.
3. En cas d'opposition d'un voisin, il sera toujours statué à la faveur du règlement communal, sauf dans des cas mineurs et dans la mesure où son intérêt n'est pas gravement lésé.
4. En l'absence d'opposition, l'Autorité fera preuve de réserve et de retenue avant d'accorder des dérogations. Il aura à l'esprit son caractère tout à fait exceptionnel.

5. Il devra prendre en compte que la dérogation soit sous-tendue par un motif objectif. Dans ce sens, elle procédera alors à une pesée entre l'intérêt au respect des dispositions régulières et l'opportunité de la dérogation. A ce propos le Conseil Communal s'inspirera des arrêts du Tribunal Fédéral qui n'admettent pas les raisons purement économiques (difficultés financières du requérant, avantage financier pour la commune). La dérogation ne doit pas non plus permettre au requérant d'atteindre la meilleure solution architecturale, ou aboutir à une utilisation optimale de son terrain ou de son projet idéal.

(cf. Le permis de construire Benoît Bovay et les ATF 107Ia 216 = JdT 1983 I 58-59; ATF 99 Ia 140; JdT 1973 I 122;)



Enneigement artificiel au Creux du Lavioz.



*Le fond du Marais,
un 8 décembre 2003.*

Sur un plan formel:

1. Au constat d'une dérogation, l'Administration Communale demande au requérant de justifier sa demande si celle-ci ne figure pas au dossier.
2. Elle joint les principes qui sont mentionnés ci-dessus.
3. A réception de la demande motivée, la procédure d'instruction du dossier suit son cours, avec la mise à l'enquête de la dérogation et des motifs pour lesquels elle est sollicitée.
4. La demande de dérogation est soumise par la suite, avec le préavis de la commission communale des constructions, au Conseil Communal, pour décision.

PLAN GÉNÉRAL D'ÉVACUATION DES EAUX (PGEE)

Il va falloir s'habituer dans les années à venir à l'abréviation PGEE. De quoi s'agit-il ? De manière générale, les principes des systèmes existants d'évacuation des eaux consistent à amener dans des eaux superficielles les plus proches les eaux usées des ménages, des ateliers de même que les eaux de pluie et de fonte des neiges après leur éventuel traitement. Cette approche ne prévoit aucune gestion du réseau. Il en résulte

- une augmentation massive des débits de pointe
- une extension continue des canalisations
- une diminution de l'infiltration des eaux et de la recharge des nappes phréatiques

Fort de ces constatations, les nouvelles conceptions de l'évaluation des eaux doivent être considérées de manière plus globale et plus différenciée que dans l'approche qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui.

Les éléments clés du nouveau concept d'évacuation des eaux sont les suivants:

- une distinction claire entre évacuation des eaux polluées et des eaux non polluées;

- l'infiltration des eaux non polluées devient aussi importante que leur déversement dans les eaux de surface;
- une réduction des quantités des eaux claires parasites dans le réseau des canalisations des eaux usées.

Dans cette optique, le PGEE constitue pour la collectivité publique la ligne directrice de la planification, de la construction et de l'exploitation des réseaux d'évacuation des eaux. Par conséquent, le PGEE est l'ouvrage de référence le plus complet pouvant exister dans une administration en matière de traitement et de gestion des eaux.

Le 7 mars 2003, la Commune mettait en soumission le plan général des eaux. 8 bureaux d'études manifestaient leur intérêt pour cette étude. 5 bureaux furent par la suite retenus. En date du 16 septembre 2003, le Conseil décidait d'adjuger cette étude au groupe IDEALP Sàrl, RIBI SA, GEOVAL; ELZINGRE Blaise, GRENAT Sàrl et GER pour le montant de leur offre de Fr. 169'975.-.



Paysage d'hiver 2003 à Chalais.

En tenant compte des travaux préparatoires et autres relevés, le montant global du PGEE admis au subventionnement a été reconnu à hauteur de Fr. 219'420.- Cette étude est subventionnée par la Confédération à raison de 35% du coût et par le canton à raison de 38%. Il reste à charge de la commune un montant de 27%, soit une somme d'environ Fr. 60'000.-

Par décision du 19 novembre 2003, le Conseil d'Etat a admis de mettre au bénéfice de la subvention cantonale,

le projet de la Commune de Chalais, avec versement des montants 30 jours après l'approbation des décomptes par les instances cantonales et fédérales.



Des figurines aux abords des routes communales, par souci de sécurité.



De nouvelles canalisations pour la Route de Roches Hombes.

HEUREUX NONAGÉNAIRES DE LA CLASSE 1914

La tradition veut qu'en accord avec la famille, le Conseil ou sa délégation, avec les autorités judiciaires et ecclésiastiques viennent partager un moment de convivialité avec l'heureux nonagénaire, le jour même de ses 90 ans.

2004 devrait nous amener à fêter les jubilaires suivants

Heureux nonagénaires de 1914

PERRUCHOUD	Georges	11	1
CHRISTEN	Judith	15	1
DEVANTHERY	Olga	29	1
ANTILLE	Alice	6	2
ANTILLE	Paul	19	3
BALET	Christiana	6	4
ZUBER	François	11	8
ZUFFEREY	Esther	7	9
ANTILLE	Agnès	2	11

AGENDA DU CONSEIL COMMUNAL

Mercredi 2 juillet 2003	Information sur le concept PCi 2004 Valais
Mercredi 9 juillet 2003	Séance du Conseil (N° 13)
Dimanche 20 juillet 2003	30ème Anniversaire de la Société de la Télécabine de Vercorin SA
Mercredi 30 juillet 2003	Séance du Conseil (N° 14)
Vendredi 1er août 2003	Fête nationale
Vendredi 15 août 2003	Fête patronale de la Chapelle "La Colonie" à Briey
Lundi 18 août 2003	Démonstration c/o TI à Sierre
Mercredi 20 août 2003	Séance du Conseil (N° 15)
Samedi 23 août 2003	Fête des Vieilles Cibles à Chalais
Vendredi 29 août 2003	Conseils de la Plaine - Rencontre annuelle
Jeudi 4 septembre 2003	Séance du Conseil (N° 16)
Vendredi 12 - Samedi 13 + Dimanche 14 septembre 2003	30° Anniversaire de CHALAIS-Jeunesse
Mercredi 17 septembre 2003	Séance du Conseil (N° 17)
Vendredi 3 octobre 2003	AG - Société de la Télécabine de Vercorin SA
Samedi 4 octobre 2003	AG - Société des remontées mécaniques de Zinal SA
Mercredi 15 octobre 2003	Séance du Conseil (N° 18)
Jeudi 16 octobre 2003	Fête de St-Gall - Assemblée des Présidents des sociétés locales
Dimanche 19 octobre 2003	Election des députés au Conseil des Etats et au Conseil National
Jeudi 23 octobre 2003	Démonstration c/o CIGES à Sion (16 h)
Jeudi 23 octobre 2003	AG - Sierre-Région
Vendredi 24 octobre 2003	Amicale des Magistrats - Sortie annuelle à Champex
Dimanche 26 octobre 2003	90° Anniversaire de M. Georges ZUBER
Mercredi 29 octobre 2003	Séance du Conseil (N° 19)
Mercredi 12 novembre 2003	Séance du Conseil (N° 20)
Jeudi 20 novembre 2003	Représentation de l'Opéra "Carmen" - 1 ^{re}
Lundi 24 novembre 2003	90° Anniversaire de Mme Emma DEVANTHERY
Mercredi 26 novembre 2003	Séance du Conseil (N° 21)
Vendredi 28 novembre 2003	Promotion civile et civique avec la classe d'âge 1985 - «Carmen»
Dimanche 30 novembre 2003	Sainte-Cécile
Lundi 1er décembre 2003	Séance du Conseil (N° 22)
Mercredi 10 décembre 2003	Séance du Conseil (N° 23)
Jeudi 11 décembre 2003	Reconnaissance des travaux, route Chalais-Vercorin
Lundi 15 décembre 2003	Inauguration, ouverture de la gare de St-Léonard
Mardi 16 décembre 2003	Démonstration informatique c/o TI à Sierre
Lundi 22 décembre 2003	Assemblée primaire (Budget 2004)

AGENDA 2004 DES MANIFESTATIONS LOCALES

ABREVIATIONS

Centre scolaire Vercorin	CSV	Maison bourgeoise Vercorin	MBV
Cabaret Edelweiss Chalais	CAB	Salle polyvalente Chalais	SPC
Creux-du-Lavioz	CL	Salle de chant Réchy	SCR
Eglise Chalais	EC		
Eglise Vercorin	EV		

JANVIER

Samedi 17 janvier CSV Assemblée générale - Harmonie "L'Avenir"

FEVRIER

Vendredi 6 février SPC Loto - Ski-Club Chalais-Vercorin
 Dimanche 8 février EC Confirmation
 Samedi 14 février SPC Concert de l'Ensemble de Cuivre Valaisan
 Vendredi 20 - dimanche 22 février SPC Carnaval - Chalais-Jeunesse + Société de gymnastique
 Mardi 24 février Chapelle Fête de St Mathias - Confrérie de la Chapelle de Réchy

MARS

Vendredi 5 - dimanche 7 mars SPC Tournoi Indoor - FC Chalais
 Mercredi 19 mars SPC Fête de St Joseph - Loto de l'Eglise (17 h)

AVRIL

Samedi 3 avril SPC Tournoi de minis-Volley Club Chalais
 Dimanche 11 avril Pâques
 Samedi 17 avril CSV Assemblée générale - Ski-Club Brentaz-Vercorin
 Dimanche 25 avril SPC Concert annuel - Harmonie "L'Avenir"
 Dimanche 25 avril St-Léonard Festival de chant
 Vendredi 30 avril SPC Assemblée générale - Société de gymnastique

MAI

Samedi 1er mai SPC Concert annuel - Amicale des Accordéonistes
 Dimanche 2 mai EC Communion solennelle
 Samedi 8 mai SPC Assemblée générale - Banque RAIFFEISEN
 Vendredi 14 mai SPC Loto - Société de gymnastique
 Dimanche 16 mai Noës Festival de musique
 Samedi 22 mai SPC Concert annuel - Chœur des enfants "La Clé du Bonheur"
 Samedi 29 mai Chermignon Amicale du Rawyl

JUIN

Samedi 5 juin - fin août MBV Exposition - 50^{ème} Ski-Club Brentaz
 Samedi 5 juin MB Journée Santé-Nature - SDV-OT
 Mercredi 9 juin SPC Concert annuel - Chanson de Vercorin
 Jeudi 10 juin Fête de Dieu
 Samedi 12 juin CSV 50^{ème} Anniversaire - Ski-Club Brentaz
 Dimanche 20 juin EV Saint-Boniface

JUILLET

Dimanche 18 ^{er} juillet	Vercorin	Fête du Carillon
Vendredi 23 - dimanche 25 juillet	CSV	Verco-Jazz

AOÛT

Dimanche 1 ^{er} août	CL	Fête Nationale
Dimanche 1 ^{er} août	Vercorin	Course cycliste Sion - Vercorin
Dimanche après-midi 1 ^{er} août	Vercorin	Concert annuel - Chanson de Vercorin
Vendredi 6 août	CSV	Loto - Chanson de Vercorin
Samedi 28 août	Réchy	Fête au village - Amicale des Accordéonistes

SEPTEMBRE

Samedi 18 septembre	SPC	Tournoi de volley-détente - Volley-Ball Club Chalais
---------------------	-----	--

OCTOBRE

Dimanche 10 octobre	SPC	Fête patronale de St Gall
Samedi 16 octobre	MBC	Assemblée des Présidents des Sociétés locales

NOVEMBRE

Lundi 1 ^{er} novembre	SPC	Loto de la Toussaint - Chœur-mixte "L'Espérance"
Vendredi 12 novembre	SPC	Loto - FC Chalais
Samedi 13 novembre	SPC	Concert annuel - Chœur-mixte "L'Espérance"
Dimanche 21 novembre	SPC	Fête de la Ste-Cécile - Chanson de Vercorin
Samedi 27 novembre	CSV	Assemblée générale - Harmonie "L'Avenir"

DECEMBRE

Samedi 4 décembre	SPC	Fête de Ste-Barbre - AG - Société "La Cible"
Dimanche 5 décembre		Elections communales
Samedi 11 décembre	SPC	Soirée annuelle - Société de Gymnastique
Samedi 18 décembre	SPC	Noël de la Commune - Chalais-Jeunesse
Mercredi 29 décembre	CSV	Concert de Noël - Harmonie "L'Avenir"
Jeudi 30 décembre	CSV	Loto - Ski-Club "Brentaz-Vercorin"



Une équipe de patrouilleurs scolaires.



Salle de gymnastique: réfection des façades crépies pour 2004.

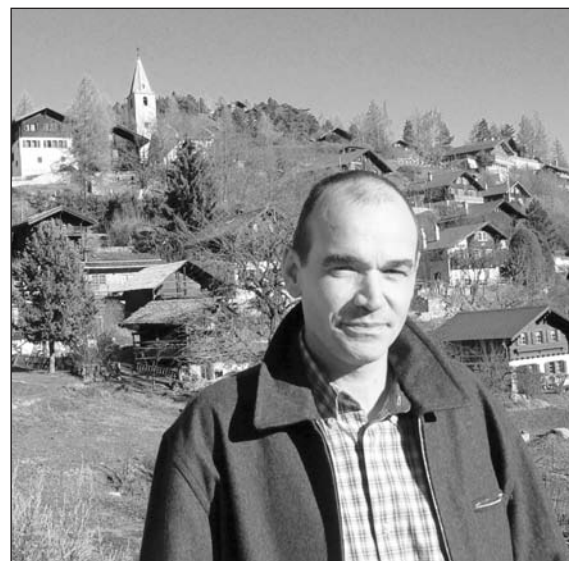
CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET 2004

Les recettes budgétisées pour l'année 2004 devraient s'élever à Frs 9'516'026.- pour des dépenses estimées à Frs 7'337'660.- ce qui laisse une marge d'autofinancement de Frs 2'178'366.-.

L'augmentation des recettes par rapport au budget 2003 est de 5% alors que la progression des dépenses n'est que de 2,6%. Cette différence permet ainsi d'améliorer la marge d'autofinancement de plus de Frs 260'000.-.

Dans les principales caractéristiques du budget, il convient de relever les éléments suivants:

- suppression du poste Agent communal AVS dans la mesure où ce poste sera rattaché à l'administration à partir du 1^{er} janvier 2004;
 - diminution des émoluments administratifs, dans la mesure où le Conseil Communal a décidé à l'avenir de ne plus prélever de frais pour la délivrance des attestations de domicile, actes de bonnes mœurs, légalisations de signatures, ces frais et leur gestion;
 - perte d'un montant de Frs 8'400.- facturé en 2003 au Triage forestier du Vallon pour les frais administratifs puisqu'à l'avenir le Triage s'est doté d'un secrétariat indépendant;
 - suppression de la dépense du poste Officier d'état civil qui sera régionalisé dès le 1 janvier 2004 et les frais incombant à l'Etat du Valais;
 - la régionalisation de la protection civile engendre un supplément de frais administratifs de Frs 5'000.-
 - le coût de la Police Municipale de Sierre est facturé pour l'année 2004, à raison de Fr 32.- par habitant d'où le poste au budget de Frs 93'000.-
- la participation aux frais de traitement du personnel enseignant dépend des recettes d'impôts notamment. Au vu de l'augmentation de ces recettes, les frais de traitement sont également à la hausse;
 - les subsides aux sociétés locales ont été augmentés du fait d'une subvention extraordinaire et ponctuelle qui a été accordée à la société l'Avenir de Chalais;
 - la très bonne surprise de ce budget 2004 provient de la prise en charge dès le 1 janvier 2004 de la participation aux frais des hôpitaux qui s'élevaient pour notre commune à Frs 345'000.- en 2003. Le budget 2004 a retenu une dépense de Frs 140'000.- tout de même pour absorber des charges antérieures. Dès 2005, ce poste sera supprimé;
 - l'augmentation aux frais du centre médico-social de Frs 48'000.- à Frs 67'000.- résulte du nouveau recensement fédéral, sur la base des données de l'an 2000 (grande augmentation de la population pour notre commune);



Alexandre Dormia, nouvel employé des travaux publics dès le 1 février 2004.



Police intercommunale avec Sierre, Chippis, Veyras, Chalais et 2 nouvelles communes, Grône et Miège.

- la participation communale aux frais de participation à la caisse maladie doit s'élever au minimum à 5% des recettes selon le règlement communal. Ces recettes étant en augmentation, cette participation s'élèvera en 2004 à Frs 328'000.- soit Frs 100.- par adulte et Frs 150.- par enfant;
- en automne 2004, notre employé des Travaux Publics, M. Marco Caloz prendra sa retraite. L'engagement de son remplaçant est prévu pour le 1 février. Il en résulte une augmentation pour ce temps nécessaire de formation;
- l'application du règlement concernant l'encouragement à la restauration des vieilles bâtisses dans la zone des villages de la commune devrait entraîner une charge supplémentaire pour 2004 estimée à Frs 150'000.-;
- Sierre Energie redistribue aux communes qui sont les actionnaires exclusifs de la société, une ristourne de 7% de l'énergie consommée. En 2004, cette ristourne sera augmentée ce qui fait passer la recette de Frs 120'000.- à Frs 150'000.-;
- le marché de l'argent étant très favorable en ce moment, la Commune a renouvelé ses engagements à des taux inférieurs. Il en résulte une diminution de la charge d'intérêts à moyen terme de Frs 550'000.- à Frs 470'000.-;
- les recettes fiscales pour 2004 sont calculées sur la base de la taxation annuelle qui sera

déjà effective en 2003. Toutes les recettes d'une manière générale sont à la hausse, qu'ils s'agissent de l'impôt sur le revenu, sur la fortune, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés, de l'impôt foncier. L'augmentation par rapport au budget 2003 s'élève à Frs 500'000.- et par rapport aux comptes 2002 à plus d'1 million;

- le résultat des services publics (eau, égouts et ordures) est équilibré dans son ensemble. Il permet pour le service des eaux et des égouts de dégager un bénéfice porté en diminution des engagements consentis à ce jour. En revanche, le service des ordures (Hygiène) est légèrement déficitaire (Frs 23'000.-);

Récapitulation

	Comptes 2002	Budget 2003	Budget 2004
Recettes	8'605'031.-	9'058'926.-	9'516'026.-
Dépenses	7'117'664.-	7'148'910.-	7'337'660.-
Marge	1'487'367.-	1'910'016.-	2'178'366.-

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

Pour apprécier le budget des investissements 2004, il faut prendre en considération l'évolution de la dette qui de Fr. 20'678'006.- a passé au 31.12.2002 à Fr. 15'848'734.-

1997 > 20'678'006
 1998 > 18'404'500.-
 1999 > 17'782'375
 2000 > 17'531'820
 2001 > 16'851'774
 2002 > 15'848'734

2003 > 15'000'000

On peut raisonnablement penser, au vu d'une analyse de l'exercice 2003, dont les comptes seront bouclés au second trimestre 2004, qu'il sera possible d'amortir notre dette de Fr. 800'000.-. Cette impression résulte des éléments suivants:

- Versement de l'Etat du Vs de la dernière tranche de subventions pour l'école et la salle polyvalente de Vercorin de Fr. 500'000.-;

- Diverses économies d'investissements, au minimum de Fr. 300'000.-, résultant de travaux reportés faute d'avoir obtenu les autorisations des organes compétents en matière de subventions ou d'autorisations (Route sous le Bisse, Conduites des Evouettes, Routes communales) ou de les avoir engagés un peu plus tardivement dans la saison (Place de sport de Bozon).

En conséquence, le budget 2004, avec des dépenses d'investissements de Fr. 3'978'000.- pour des recettes de Fr. 719'500.- devrait s'élever à Fr. 3'258'400.- d'investissements nets.

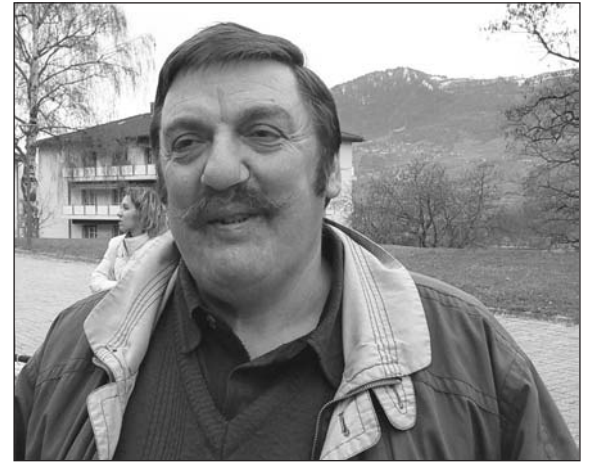
Ces investissements seront financés par un crédit de Fr. 900'000.- autorisé par l'assemblée primaire du 16 décembre 2002, avec la subvention du SPORT TOTO, pour la place de sport de Bozon de Fr. 100'000.- et le solde par la marge d'autofinancement de la Commune.

En prenant également en compte, la vente d'actions dans le cadre du droit de retour des installations de forces hydrauliques dans le Val d'Anniviers (Navisence inférieure) pour un montant de 1,2 millions pour la commune de Chalais à percevoir le 20 avril 2004, on constate qu'au vu des très bonnes entrées fiscales et de l'excellente tenue de la marge d'autofinancement, la situation financière de la commune sera ramenée à fin 2004 à **Fr. 15 millions**.

L'avenir de la commune est loin d'être inquiétant et nous nous réjouissons puisque les engagements du Conseil auprès de nombreuses assemblées primaires se vérifient avec même un abaissement de la dette plus important que prévu dans notre programme d'investissements.

Les investissements proposés sont donc contenus dans cette politique de prudence. On peut signaler à ce chapitre les principales réalisations souhaitable :

- Réfection des façades de la salle polyvalente de Chalais, pour un montant de Fr. 150'000.-
- Assainissement du chauffage de la salle polyvalente de



Cyrille Torrent, notre vigneron bourgeois.

Chalais: Fr. 100'000.-

- Poursuite des travaux de la place de sports de Bozon: Fr. 900'000.-
- Réfections de diverses routes communales, avec une 1ère étape sur la route de Tracuit,
- Poursuite des travaux de la route sous le Bisse à Vercorin: Fr. 336'000.-
- Valorisation des villages de Plaine, avec des aménagements prévus dans le prolongement de la place de Réchy et à Chalais de la Rue de la Forge: Fr. 250'000.-
- Réfection de la maison de la Forge à Chalais, (actuellement 2 appartements loués); coût des travaux estimés à Fr. 200'000.-;
- Télégestion du réseau d'eau potable: Fr. 200'000.-

Pour le surplus, il est renvoyé au détail des investissements, mentionné dans le budget ci-après.



Promotion civile et civique de la classe 1985.

COMMUNE DE CHALAIS

"BUDGET 2004"

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
01	Administration générale	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
01.300.00	Indemnités des autorités	104 846,15		107 000,00		107 000,00	
01.300.20	Agent communal AVS	4 649,10		9 000,00			
01.300.30	Bureau de vote, élections	2 440,00		7 000,00		8 000,00	
01.300.50	Commissions communales	32 899,85		19 000,00		23 000,00	
01.301.00	Personnel du bureau communal	319 870,15		307 000,00		395 000,00	
01.303.00	Charges sociales	71 490,55		98 750,00		105 000,00	
01.310.00	Fournitures de bureau et mobilier	40 889,60		40 000,00		45 000,00	
01.311.00	Achat de cartes d'identités	5 613,15		8 000,00		4 300,00	
01.317.00	Représentations et réceptions	55 121,75		47 000,00		47 000,00	
01.317.03	Recensement 2000	447,90					
01.318.00	Information communale	9 373,80		10 000,00		10 000,00	
01.318.10	Contrôle de la comptabilité	4 500,00		4 500,00		4 500,00	
01.318.20	Ordinateurs et programmes	26 123,30		26 000,00		60 000,00	
01.318.30	Frais d'encaissement	16 618,40		13 000,00		15 000,00	
01.318.40	Frais juridiques			2 000,00		2 000,00	
01.318.50	Frais de port et CCP	28 824,35		35 000,00		41 000,00	
01.318.60	Frais de téléphones	12 475,05		13 000,00		13 000,00	
01.318.70	Assurance RC communale	7 187,20		7 200,00		7 200,00	
01.350.00	Location des biens de la Bourgeoisie	15 000,00		15 000,00		15 000,00	
01.350.01	Loc. Maison Bourgeoise de Vercorin	18 000,00		30 500,00		30 500,00	
01.431.00	Emoluments administratifs		13 334,55		15 000,00		8 000,00
01.452.00	Administration de la Bourgeoisie		5 000,00		5 000,00		5 000,00
01.453.00	Administration du Télé. Chalais-Vercorin SA		11 977,20		13 000,00		13 000,00
01.454.00	Administration de la Fondation Antille		10 724,00		11 000,00		11 000,00
01.455.00	Part canton agence AVS		4 649,10		9 000,00		9 000,00
01.456.00	Administration du triage forestier du Vallon		19 808,00		8 400,00		
01.457.00	Administration de la taxe de Promotion Touristique		4 755,70		3 000,00		4 500,00
01.490.00	Frais de personnel imputés		50 700,00		49 400,00		49 100,00
01	Administration générale	776 370,30	120 948,55	798 950,00	113 800,00	932 500,00	99 600,00
			655 421,75		685 150,00		832 900,00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
02	Sécurité publique	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
02.301.00	Police communale	11 598,45					
02.301.20	Officier d'Etat Civil	9 448,35		12 000,00			
02.301.30	Solde des sapeurs pompiers	15 000,00		15 000,00		18 000,00	
02.301.40	Administration de la protection civile	5 000,00		5 000,00		10 000,00	
02.303.00	Charges sociales	3 350,60		2 100,00			
02.310.00	Frais de géomètre (MF)	28 103,60		12 000,00		20 000,00	
02.311.00	Frais de police	752,50					
02.312.00	PCI - Charges des abris	20 238,00		12 000,00		12 000,00	
02.312.10	PCI - Instr. et frais	60,00		1 000,00			
02.312.20	PCI - Mat. et équipement	786,45		1 000,00		1 000,00	
02.314.00	FEU - Instruction et frais d'entretien	10 421,55		9 300,00		9 300,00	
02.314.10	FEU - Sécurité et sinistres	5 698,50		5 000,00		5 000,00	
02.314.20	FEU - Assurance des sapeurs	518,00		700,00		700,00	
02.314.30	FEU - Matériel et équipement	12 362,10		16 000,00		16 000,00	
02.314.40	FEU - Cours cantonaux	1 600,00		3 600,00		4 800,00	
02.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	909,30		2 500,00		2 000,00	
02.318.70	Contrôle poids et mesures	118,00		200,00		200,00	
02.319.00	Permis pour étrangers	6 590,65		8 000,00		8 000,00	
02.343.00	Alimentation du fonds de l'hôtellerie	5 308,10		5 000,00		6 000,00	
02.352.00	Police municipale de Sierre	29 352,40		90 000,00		93 000,00	
02.352.10	Centre Secours Incendie de Sierre	2 326,00		5 500,00		5 500,00	
02.352.11	Etat du Valais Part au SMT 750	2 040,00		3 000,00		3 000,00	
02.353.00	Bourgeoisie de Chalais part. garde forestier	4 087,65		5 000,00		5 000,00	
02.355.00	Installations de tir	4 000,00		4 000,00		4 000,00	
02.390.00	Frais de personnel imputés	33 900,00		30 000,00			
02.410.20	Concessions pour les établissements publics		14 820,90		14 000,00		14 000,00
02.410.30	Autorisations communales pour bals, heures-suppl.		2 780,00				
02.430.00	FEU - Taxe d'exemption		37 771,25		45 000,00		38 000,00
02.431.00	Bureau des étrangers		11 885,20		15 000,00		15 000,00
02.432.00	Emoluments du cadastre		18 920,25		18 000,00		18 000,00
02.432.10	Part des privés aux frais de géomètre		7 200,00		6 000,00		6 000,00
02.437.00	Amendes de police		10 371,00		5 000,00		5 000,00
02.437.01	Recettes des parcomètres de Vercorin		9 582,00		9 000,00		7 000,00
02.437.02	Compensation financière pour place de parc		100,00				
02.450.00	PCI - Locations d'abris Chalais		9 784,00		6 000,00		6 000,00
02.450.10	PCI - Locations d'abris Vercorin		6 073,45		4 500,00		4 500,00
02.461.00	FEU - Subv. matériel		7 329,55		5 600,00		5 600,00
02.461.30	Subvention pour la tenue du registre de contribuables		2 460,00		1 200,00		1 200,00
02	Sécurité publique	213 570,20	139 077,60	247 900,00	129 300,00	223 500,00	120 300,00
			74 492,60		118 600,00		103 200,00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
03	Enseignement et formation	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
03.301.00	Conciergerie de l'école de Chalais	57 742,50		66 000,00		66 000,00	
03.301.10	Conciergerie du centre scolaire de Vercorin	18 873,05		26 000,00		26 000,00	
03.302.00	Enseignement catéchèse	5 467,20		9 000,00			
03.303.00	Charges sociales	11 102,85		18 000,00		18 000,00	
03.310.00	Matériel et frais scolaires	39 041,55		60 000,00		60 000,00	
03.311.00	Activités scolaires	22 330,80		27 000,00		30 000,00	
03.314.00	Charges des immeubles Ecole de Chalais	49 338,45		65 000,00		65 000,00	
03.314.01	Réfections école Chalais	23 368,65		30 000,00		30 000,00	
03.314.10	Charges des immeubles Ecole de Vercorin	27 011,40		45 000,00		40 000,00	
03.318.80	Transports des élèves	11 052,75		14 000,00		17 000,00	
03.351.00	Traitement du personnel enseignant	736 117,60		650 000,00		750 000,00	
03.352.00	Cycle d'orientation Grône	256 956,65		300 000,00		360 000,00	
03.352.10	Ecolage à Sierre ou à Chippis	12 697,00		7 500,00		3 000,00	
03.352.20	Participation aux écoles spécialisées	17 399,35		27 000,00		27 000,00	
03.352.30	Participation à l'Ecole de solfège	21 000,00		21 000,00		25 500,00	
03.353.00	Itinéraire des apprentis	8 820,00		9 200,00		9 200,00	
03.423.00	Locations maison d'école		10 800,00		10 800,00		10 800,00
03.428.10	Locations Parkings école de Vercorin		8 800,00		8 800,00		8 800,00
03.433.00	Ecolage hors commune		735,00				
03.461.10	Subsides pour transport des élèves		7 440,45		6 000,00		7 000,00
03.461.50	Subsides pour cours de chant		1 500,00		1 500,00		2 200,00
03	Enseignement et formation	1 318 319,80	29 275,45	1 374 700,00	27 100,00	1 526 700,00	28 800,00
			1 289 044,35		1 347 600,00		1 497 900,00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
04	Culture, loisirs et culte	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
04.301.00	Conciergerie de la salle polyvalente de Chalais	54 664,10		58 000,00		58 000,00	
04.301.10	Conciergerie du centre administratif de Vercorin	19 111,55		10 000,00		10 000,00	
04.301.50	Personnel d'exploitation de la bibliothèque	51 119,10		40 000,00		40 000,00	
04.303.00	Charges sociales	22 007,70		26 500,00		26 500,00	
04.313.00	Charges des immeubles Salle polyvalente Chalais	32 124,30		50 000,00		50 000,00	
04.314.00	Charges des immeubles Centre adm. Vercorin	24 520,45		19 000,00		19 000,00	
04.315.00	Bibliothèque communale livres et matériel	22 694,46		27 000,00		27 000,00	
04.316.00	Charges des immeubles Maison bourg. Vercorin	3 074,00		17 000,00		17 000,00	
04.352.00	Eglise réformée de Sierre	8 910,00		9 000,00		9 000,00	
04.352.10	Paroisse de Chalais	60 593,40		90 000,00		90 000,00	
04.352.20	Paroisse de Vercorin	83 774,25		20 000,00		40 000,00	
04.365.00	Activités sportives et culturelles	13 855,35		10 000,00		10 000,00	
04.365.10	Subsides aux sociétés locales	27 500,00		27 000,00		57 000,00	
04.427.00	Locations de la salle polyvalente de Chalais		4 850,00		5 000,00		5 000,00
04.427.10	Locations du Centre administratif de Vercorin		2 000,00				
04.427.20	Locations de la salle polyvalente de Vercorin		1 200,00		1 000,00		1 000,00
04.430.00	Loyer bureau OT Vercorin				10 800,00		10 800,00
04.465.00	Subside pour exploitation des bibliothèques		11 210,20		11 000,00		11 000,00
04	Culture, loisirs et culte	423 948,66	19 260,20	403 500,00	27 800,00	453 500,00	27 800,00
			404 688,46		375 700,00		425 700,00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
05	Santé	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
05.352.00	Hôpital de Sierre-Loèche	253 438,00		345 000,00		140 000,00	
05.353.00	Clinique Sainte-Claire	32 937,30					
05.366.00	Frais dentaires scolaires	66 604,95		50 000,00		60 000,00	
05	Santé	352 980,25		395 000,00		200 000,00	
			352 980,25		395 000,00		200 000,00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
06	Prévoyance sociale	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
06.351.70	Mesures en faveur des handicapés	15 111,20		17 500,00		17 500,00	
06.351.80	Financement AVS et AI	95 230,65		95 000,00		105 000,00	
06.351.90	Financement prestations complémentaires	88 170,20		112 000,00		90 000,00	
06.352.00	Centre Médico-Social	45 884,80		48 000,00		67 000,00	
06.352.20	Participation au CIO	2 873,00		3 000,00		3 000,00	
06.365.00	Service d'assistance	76 738,05		60 000,00		85 000,00	
06.366.00	Participation à la caisse maladie	293 133,30		285 000,00		328 000,00	
06.367.00	Fonds cantonal p/l'emploi	7 548,85		12 000,00		12 000,00	
06.430.00	Subsides pour programmes d'occupation		900,00				
06	Prévoyance sociale	624 690,05	900,00	632 500,00	632 500,00	707 500,00	707 500,00
			623 790,05				

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
07	Travaux publics	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
07.301.00	Employés des travaux publics	212 195,00		220 000,00		245 000,00	
07.301.10	Auxiliaires des travaux publics	35 305,65		25 000,00		15 000,00	
07.303.00	Charges sociales	70 340,45		66 000,00		75 000,00	
07.311.10	Achat et entretien du matériel Travaux Publics	10 530,55		17 000,00		17 000,00	
07.311.20	Entretien et réparation Véhicules travaux publics	12 875,90		20 000,00		15 000,00	
07.312.00	Entretien du réseau électrique	22 670,10		45 000,00		52 000,00	
07.312.50	Electricité pour éclairage public	46 417,55		40 000,00		45 000,00	
07.314.00	Entretien du réseau routier	121 724,35		130 000,00		130 000,00	
07.314.10	Marquage et entretien des places de parc	3 609,80					
07.314.50	Balayage mécanique	30 278,60		24 000,00		25 000,00	
07.318.00	Déblaiement des neiges	46 717,70		80 000,00		80 000,00	
07.351.60	Entretien des routes cantonales	126 108,30		120 000,00		120 000,00	
07.351.61	Participation réfection des routes cantonales	31 732,25					
07.365.10	Transports publics	29 078,00		25 000,00		27 000,00	
07.365.15	Transports touristiques	11 529,90		14 000,00		10 000,00	
07.365.21	Remboursement crédit LIM Téléphérique	33 300,00		33 300,00		33 300,00	
07.423.00	Locations des garages sous l'Eglise (Triage)		2 000,00				
07.423.10	Locations des places de parc Vercorin		5 580,00				
07.424.00	Redevances de la station service de Vercorin		1 468,40		1 500,00		1 500,00
07.424.10	Redevances du dépotoir de la Réchy		2 000,00		2 000,00		2 000,00
07.490.00	Frais de personnel imputés		106 300,00		90 000,00		107 000,00
07	Travaux publics	844 414,10	117 348,40	859 300,00	93 500,00	889 300,00	110 500,00
			727 065,70		765 800,00		778 800,00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
08	Protection et aménagement de l'environnement	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
08.301.00	Personnel d'entretien des cimetières et places	14 358,75		11 000,00		11 000,00	
08.303.00	Charges sociales	1 634,30		2 500,00		2 500,00	
08.314.00	Charges des immeubles Chapelle ardente Chalais	857,05		700,00		1 000,00	
08.314.10	Entretien des bâtiments communaux	8 412,55		5 000,00		10 000,00	
08.314.40	Entretien des parcs et jardins	34 407,10		26 000,00		30 000,00	
08.314.41	Traitement contre le "ver de la grappe"	24 229,80		15 000,00		24 000,00	
08.314.42	Entretien des sentiers pédestres	10 605,60		5 000,00		10 000,00	
08.314.50	Entretien des bisces et des canaux	8 851,60		25 000,00		27 000,00	
08.315.00	Frais d'inhumation	5 179,90		7 000,00		7 500,00	
08.318.80	Frais de mise à l'enquête publique	10 877,80		10 000,00		10 000,00	
08.361.00	Rénovation des vieilles bâtisses			50 000,00		150 000,00	
08.431.00	Permis de construire		28 315,15		21 000,00		25 000,00
08.431.10	Taxes compensatoires de densité		13 620,00				
08.435.00	Cimetière - concessions et inhumations		750,00		2 200,00		2 300,00
08.436.00	Locations de la chapelle ardente		650,00		1 300,00		1 500,00
08.437.00	Amendes de constructions		1 700,00		4 000,00		7 000,00
08.438.00	Location du domaine Communal		1 254,00				
08.439.00	Part des propr. au trait. du ver de la grappe		29 594,10		20 000,00		20 000,00
08.461.90	Subsides pour entretien des bisces et canaux		10 053,30		10 000,00		12 000,00
08	Protection et aménagement de l'environnement	119 414,45	85 936,55	157 200,00	58 500,00	283 000,00	67 800,00
			33 477,90		98 700,00		215 200,00

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
09	Services économiques	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
09.301.00	Inspecteur du bétail	362,05		900,00		900,00	
09.303.00	Charges sociales	32,70		110,00		110,00	
09.314.00	Charges écuries commun. de Vercorin	255,45		700,00		700,00	
09.314.10	Droits d'eau	4 017,00		5 000,00		5 000,00	
09.350.00	Sierre Région	7 338,60		6 000,00		6 000,00	
09.351.00	Ass. retour des forces hydrauliques	540,70					
09.362.03	Ecurie de M. ORLANDO	6 800,00					
09.362.05	Améliorations agricoles Zamplan-Crétilion	14 400,00					
09.362.06	Halle du Triage Forestier	14 110,00					
09.362.07	Alpage de tracuit	2 000,00					
09.363.00	Bureau de l'OT Vercorin	10 800,00		10 800,00		10 800,00	
09.363.01	Frais OT Vercorin	26 295,85		10 000,00		10 000,00	
09.363.02	Animations touristiques			10 000,00		10 000,00	
09.363.03	Ouverture piste de fonds	10 566,55		4 000,00		5 000,00	
09.364.00	Bisse de Riccard mesures urgentes	50 394,00		24 300,00			
09.364.01	Bisse de Briey Mesures urgentes			34 000,00			
09.365.00	Promotion touristique SAT	7 500,00		7 500,00		7 500,00	
09.365.10	Particip. à Pro-Lavioz	23 250,20		26 200,00		26 200,00	
09.365.40	Insémination artificielle	1 650,00		3 200,00		2 000,00	
09.410.30	Concessions et redevances hydrauliques		65 813,95		63 000,00		65 000,00
09.410.40	Energie gratuite ristourne Sierre-Energie		117 808,90		120 000,00		150 000,00
09.430.00	Location des bureaux - OT		10 800,00				
09.432.00	Locations écuries commun. de Vercorin		6 500,00		6 500,00		6 500,00
09	Services économiques	180 313,10	200 922,85	142 710,00	189 500,00	84 210,00	221 500,00
		20 609,75		46 790,00		137 290,00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
10	Finances et impôts	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
10.312.00	Charges de l'immeuble "La Forge"	4 860,80		20 000,00		5 000,00	
10.319.00	Pertes sur débiteurs	85 648,10		135 000,00		145 000,00	
10.319.10	Remises d'impôts	31 088,15		9 400,00		16 700,00	
10.319.15	Intérêts et escomptes accordés	309,25		500,00		500,00	
10.319.20	Impôt cantonal	1 056,10		6 500,00		5 500,00	
10.321.00	Dettes à court terme	33 608,81		65 000,00		65 000,00	
10.321.50	Intérêts rémunérateurs	13 308,15		10 000,00		11 000,00	
10.322.00	Dettes à moyen terme	7 947,75					
10.324.00	Dettes à long terme	626 496,20		550 000,00		470 000,00	
10.341.00	Péréquation financière	49 435,60		21 850,00		21 850,00	
10.342.00	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	14 576,40		13 400,00		13 800,00	
10.343.00	Part cantonale à l'impôt sur les chiens	4 524,00		4 500,00		4 400,00	
10.400.00	Impôt sur le revenu des personnes physiques		4 305 572,90		5 230 000,00		5 600 000,00
10.400.10	Impôt sur la fortune des personnes physiques		514 663,00		360 000,00		390 300,00
10.400.30	Impôt prélevé à la source		86 229,80		30 000,00		60 000,00
10.400.40	Impôt personnel		16 573,75		20 000,00		20 000,00
10.400.50	Impôt forfaitaire		22 543,10		40 000,00		25 000,00
10.400.60	Impôt sur immeubles bâtis Art. 188		56 567,25		51 000,00		56 000,00
10.401.00	Impôt sur le bénéfice des sociétés		142 850,85		90 000,00		110 000,00
10.401.10	Impôt sur le capital des sociétés		18 121,50		70 000,00		65 000,00
10.402.00	Impôt foncier des personnes physiques		254 164,05		210 000,00		215 000,00
10.402.10	Impôt foncier des sociétés		46 418,95		28 000,00		28 000,00
10.403.00	Impôt sur les gains immobiliers		32 294,95		12 000,00		14 000,00
10.405.00	Impôt sur les successions et les donations		50 468,90		10 000,00		20 000,00
10.406.00	Impôt sur les chiens		10 923,00		11 000,00		11 000,00
10.422.00	Rendement des titres		1 287,60		1 000,00		1 000,00
10.422.10	Intérêts des C/C et des placements à vue		695,00				
10.422.30	Intérêts de retard et frais récupérés		53 000,55		45 000,00		51 000,00
10.422.40	Actes de défauts de biens récupérés		9 187,20				
10.423.00	Locations du bâtiment "La Forge"		14 880,00		15 000,00		15 000,00
10.444.00	Péréquation financière		202 201,00		263 426,00		263 426,00
10.491.00	Intérêts passifs imputés		364 753,45		293 000,00		260 000,00
10	Finances et impôts	872 859,31	6 203 396,80	836 150,00	6 779 426,00	758 750,00	7 204 726,00
		5 330 537,49		5 943 276,00		6 445 976,00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
11	Eau potable	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
11.301.00	Personnel de surveillance station de traitement	16 213,75		17 000,00		17 000,00	
11.303.00	Charges sociales	3 521,10		3 500,00		3 500,00	
11.314.00	Entretien du réseau d'eau	115 114,45		90 000,00		110 000,00	
11.314.50	Exploitation de la station des Planards	22 250,75		31 000,00		31 000,00	
11.319.00	TVA s/service d'eau	584,65		600,00		600,00	
11.390.00	Frais de personnel imputés	45 500,00		41 400,00		45 900,00	
11.391.00	Intérêts passifs imputés	265 158,05		216 000,00		177 000,00	
11.434.00	Taxe annuelle d'eau		585 233,52		580 000,00		580 000,00
11	Eau potable	468 342,75	585 233,52	399 500,00	580 000,00	385 000,00	580 000,00
		116 890,77		180 500,00		195 000,00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
12	Egouts	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
12.314.00	Entretien du réseau des égouts	67 894,30		60 000,00		61 000,00	
12.319.00	TVA s/service d'égouts	17 604,05		20 000,00		19 000,00	
12.352.30	Step de Granges	173 790,15		200 000,00		175 000,00	
12.390.00	Frais de personnel imputés	29 000,00		30 000,00		30 000,00	
12.391.00	Intérêts passifs imputés	30 725,75		37 000,00		30 000,00	
12.434.00	Taxe annuelle d'égouts		521 205,55		500 000,00		500 000,00
12	Egouts	319 014,25	521 205,55	347 000,00	500 000,00	315 000,00	500 000,00
		202 191,30		153 000,00		185 000,00	

COMMUNE DE CHALAIS		COMPTES 2002		BUDGET 2003		BUDGET 2004	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
13	Hygiène	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
13.301.00	Personnel de surveillance des déchetteries	18 340,70		22 000,00		22 000,00	
13.303.00	Charges sociales	683,20		1 500,00		2 500,00	
13.318.00	Enlèvement des ordures	57 743,65		60 000,00		65 000,00	
13.318.05	Enlèvement des ordures collectes séparées	44 154,20		30 000,00		34 000,00	
13.318.10	Frais d'exploitation des déchetteries	116 256,00		65 000,00		75 000,00	
13.319.00	TVA s/service d'hygiène	19 643,35		20 000,00		19 000,00	
13.352.30	UTO - Uvrier	229 136,10		270 000,00		280 000,00	
13.390.00	Frais de personnel imputés	48 600,00		38 000,00		42 200,00	
13.391.00	Intérêts passifs imputés	68 869,65		48 000,00		39 000,00	
13.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		580 698,15		560 000,00		555 000,00
13.435.00	Ventes de bons pour les déchetteries		828,00				
13	Hygiène	603 426,85	581 526,15	554 500,00	560 000,00	578 700,00	555 000,00
			21 900,70	5 500,00		23 700,00	

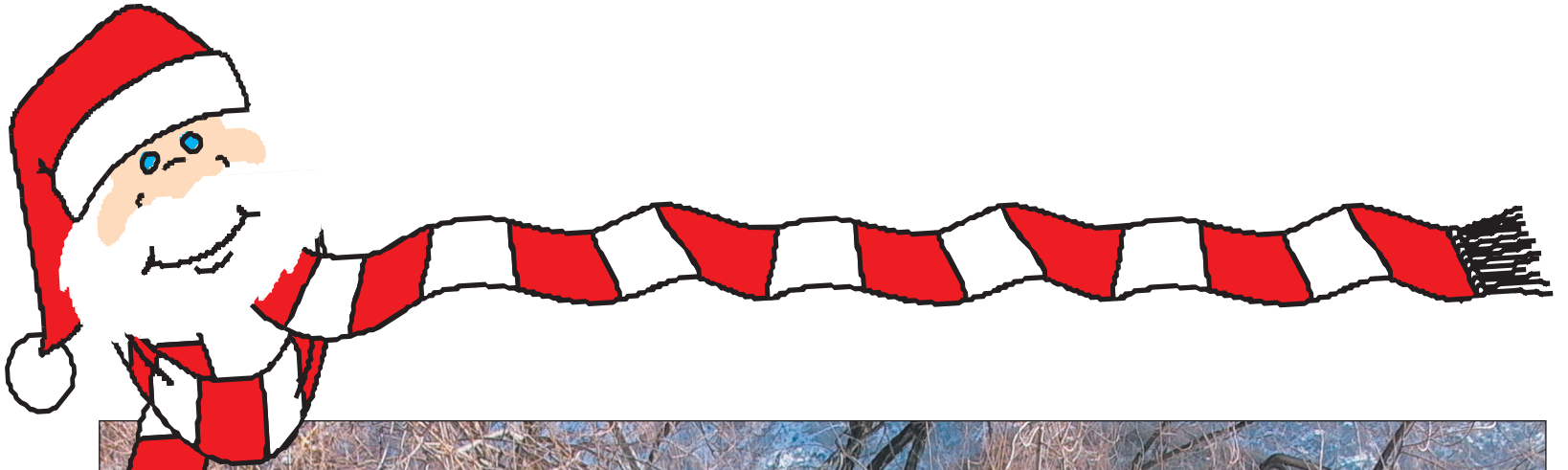


Pompage de Chalais, connection des réseaux d'eau potable.



Sous l'impulsion du règlement communal : des maisons en rénovation.

COMMUNE DE CHALAIS	INVESTISSEMENTS 2002		BUDGET INVESTISSEMENTS 2003		BUDGET INVESTISSEMENTS 2004	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Investissements						
Administration générale						
01.502.02 Rés. Ethernet Secrétariat	2 767,40		60 000,00			
					30 000,00	
Sécurité publique						
02.614.01 Mensuration fédérale Lot VI - part des privés		282,00				
					30 000,00	
					26 000,00	
Enseignement et formation						
03.506.00 Protection incendie école de Vercorin			25 000,00			
	7 000,00		10 000,00			
03.610.00 Equipement informatique			40 000,00			
				19 000,00		19 000,00
Culture, loisirs et culte						
			10 000,00			
					150 000,00	
					100 000,00	
04.509.20 Réfection chauffage Salle polyvalente de Chalais			900 000,00		900 000,00	
Travaux publics						
07.500.00 Routes communales			150 000,00		200 000,00	
07.500.10 Etudes d'aménagements publics	18 587,00					
07.501.41 Réfection route centre de Vercorin	35 000,00					
07.501.42 Réfection route du Désertet	132 896,40				200 000,00	
						150 000,00
07.501.45 Participation de tiers route du Désertet						
07.501.60 Réfection route Roches-Hombes			40 000,00		80 000,00	
07.501.81 Route de la Loewatir Briey		1 522,20			15 000,00	
			350 000,00		336 000,00	
				262 000,00		290 000,00
					200 000,00	
					50 000,00	
07.502.90 Protection route Chalais-Vercorin	12 322,80		30 000,00			
07.661.11 Prot route Chalais-Vercorin part Ville de Zurich		40 000,00				
07.504.30 Eclairage public	29 494,10		60 000,00		70 000,00	
07.504.60 Achats et expropriations de terrains	107 416,55		100 000,00		250 000,00	
07.505.00 Véhicule Travaux Publics	37 125,60					
07.506.10 Signalisation des rues	47 230,20		10 000,00		10 000,00	
			30 000,00		30 000,00	
07.521.00 Participation à la construction des routes cantonales	85 787,10					
					250 000,00	
					30 000,00	
Protection et aménagement de l'environnement						
08.503.00 Tour de Chalais	38 661,50		15 000,00			
08.662.00 Subsidés Tour de Chalais		4 500,00				
08.504.00 Assainissement des forêts de la Sapina et le Ban	378 813,55					
08.660.00 Assainissement des forêts de la Sapina et du Ban		425 000,00				
08.565.00 Rénovation des vieilles bâtisses	24 705,65					
			50 000,00		35 000,00	
					20 000,00	
					20 000,00	
Service économique						
09.501.01 Etude de promotion économique			20 000,00			
09.505.00 Parcours-Vita de Vercorin	12 398,10					
	3 753,00		30 000,00		30 000,00	
Finances et impôts						
10.500.00 Rénovation bâtiment La Forge					200 000,00	
10.600.00 Subside rénovation La Forge						40 000,00
Eau						
11.500.00 Réseau de distribution d'eau potable	14 641,45					
11.501.20 Modification station de traitement des Planards			80 000,00			
11.506.00 Cadastre souterrain	5 954,80					
			150 000,00		140 000,00	
			150 000,00			
					12 000,00	
						37 500,00
			15 000,00			
					40 000,00	
					45 000,00	
					200 000,00	
					25 000,00	
11.610.00 Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		18 788,95		15 000,00		20 000,00
Egouts						
12.500.00 Réseaux d'égouts	9 327,85		60 000,00		60 000,00	
					74 000,00	
						55 500,00
			100 000,00		120 000,00	
						87 600,00
12.610.00 Conduites eaux claires Roches-Hombes			160 000,00			
		20 458,00		15 000,00		20 000,00
Hygiène						
13.503.00 Installations MOLOK pour le ramassage à Vercorin	711,75					
13.504.00 Installations MOLOK pour le ramassage à Chalais	7 595,25					
Investissements	1 012 190,05	510 551,15	2 645 000,00	311 000,00	3 978 000,00	719 600,00
		501 638,90		2 334 000,00		3 258 400,00



**Joyeux Noël
et tous nos voeux pour 2004**

